

La violence envers les personnes âgées et les perceptions de ces dernières à l'égard de la sécurité au Canada

par Shana Conroy et Danielle Sutton

Date de diffusion : le 7 juillet 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La violence envers les personnes âgées et les perceptions de ces dernières à l'égard de la sécurité au Canada : faits saillants

- Selon les données de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), environ 128 000 personnes âgées ont été victimes de violence au Canada en 2019. Les taux de victimisation avec violence étaient cinq fois plus faibles chez les personnes âgées de 65 ans et plus que chez les Canadiens plus jeunes (20 incidents par rapport à 100 incidents pour 1 000 personnes).
- Dans l'ensemble, les trois quarts (76 %) des personnes âgées qui ont déclaré avoir été victimes de violence en 2019 ont été agressées physiquement.
- Une plus petite proportion de personnes âgées que de Canadiens plus jeunes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire intime au cours des cinq années ayant précédé l'enquête : 7,1 % des personnes âgées ont indiqué avoir été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière, et 1,5 % ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire intime.
- La plupart des personnes âgées étaient plutôt satisfaites ou très satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (82 %), estimaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était moins élevé que dans les autres régions du Canada (77 %) et déclaraient un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort (72 %).
- Selon les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, le taux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police a augmenté de 22 % de 2010 à 2020. La plus forte hausse a été observée au cours des cinq années précédentes chez les hommes âgés. En revanche, la violence envers les personnes plus jeunes déclarée par la police a diminué de 9 % au cours de la même période, et des augmentations ont été observées à compter de 2015 (+12 % de 2015 à 2020).
- En 2020, près des deux tiers (64 %) des personnes âgées victimes d'une affaire de violence déclarée par la police ont été agressées par une personne autre qu'un membre de leur famille ou un partenaire intime. Plus du quart (28 %) des personnes âgées victimes de violence ont été agressées par une connaissance, et le quart (24 %), par un étranger.
- Les femmes âgées qui ont été victimes d'une affaire de violence déclarée par la police étaient deux fois plus susceptibles d'avoir été agressées par un partenaire intime que leurs homologues masculins (16 % par rapport à 7 %).
- Dans plus de la moitié (60 %) des affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police, l'agresseur a eu recours à la force physique, et dans 19 % des affaires, une arme était présente. Environ le tiers (35 %) des personnes âgées ont subi une blessure corporelle résultant de la violence dont elles ont été victimes.
- En 2020, les taux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police étaient les plus élevés dans les territoires et au Nouveau-Brunswick. De 2015 à 2020, la violence envers les personnes âgées déclarée par la police a augmenté dans chaque province et territoire.
- En 2020, le taux d'affaires de violence déclarées par la police était plus élevé chez les hommes âgés que chez les femmes âgées dans chaque province et territoire, et dans presque toutes les régions métropolitaines de recensement.
- En 2020, le taux global d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police dans les provinces était plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (247 par rapport à 214 pour 100 000 personnes).
- De 2000 à 2020, 944 personnes âgées ont été victimes d'homicide au Canada, ce qui représente 7 % de toutes les victimes d'homicide au cours de cette période. La grande majorité (88 %) de ces homicides ont été résolus par la police.
- Le taux d'homicides envers les personnes âgées a augmenté de 2010 à 2020 (+9 %), une hausse qui est principalement attribuable aux homicides commis contre les hommes âgés (+28 %).
- Parmi les hommes âgés qui ont été victimes d'homicide, les deux tiers (67 %) ont été tués par une personne non apparentée, le plus souvent un ami (30 %), un étranger (20 %) ou une connaissance (17 %). Parmi les femmes âgées qui ont été victimes d'homicide, les deux tiers (67 %) ont été tuées par un partenaire intime (32 %) ou un membre de leur famille (35 %), alors que 1 femme âgée sur 8 (13 %) a été tuée par un étranger.

La violence envers les personnes âgées et les perceptions de ces dernières à l'égard de la sécurité au Canada

par Shana Conroy et Danielle Sutton, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Les personnes âgées représentent près du cinquième de l'ensemble des Canadiens, et leur proportion au sein de la population continue de croître à mesure que les baby-boomers (c.-à-d. les personnes nées entre 1946 et 1965) vieillissent (Statistique Canada, 2022; Statistique Canada, 2021). En 2020, le Canada comptait 6,8 millions de personnes de 65 ans et plus, c'est-à-dire 18 % de la population totale (Statistique Canada, 2021). En fait, selon les projections démographiques fondées sur un scénario de croissance moyenne, d'ici 2030, plus de 1 Canadien sur 5 sera une personne âgée, un chiffre qui passera à 1 sur 4 d'ici 2060 (Statistique Canada, 2019b)¹.

Dans l'ensemble, les Canadiens âgés vieillissent mieux, sont plus actifs et ont une vie plus remplie que les générations précédentes. Parallèlement, les Canadiens âgés courent toujours le risque d'être victimes de violence de la part de membres de leur famille, de partenaires intimes, d'amis, de soignants et d'autres personnes (Miszkurka et autres, 2016). Parmi les personnes âgées, la plus grande proportion de femmes (54 %) est en grande partie attribuable au fait que les femmes vivent plus longtemps, en moyenne, que les hommes. Toutefois, l'écart de mortalité entre les genres a diminué au cours des dernières années et devrait continuer de diminuer en raison de l'augmentation de l'espérance de vie des hommes canadiens (Statistique Canada, 2019a). Compte tenu de la proportion croissante de personnes âgées au Canada, il est important de comprendre le risque de victimisation qu'elles courent et, par le fait même, leurs perceptions à l'égard de la sécurité et leur sentiment de sécurité. Lorsque les personnes âgées sont victimes de violence, il est essentiel de savoir où la violence se produit, qui la commet et si elle est signalée à la police, et ce, afin de pouvoir comprendre et atténuer les risques².

Bien que les estimations sur la prévalence varient, on pense que la violence envers les personnes âgées touche environ un huitième des adultes âgés qui vivent dans les Amériques (Yon et autres, 2017). Le risque de subir diverses formes de violence est accru chez certains segments de la population âgée. Plus précisément, les personnes qui se trouvent socialement isolées, celles qui ont une déficience cognitive, qui sont physiquement fragiles, qui vivent en établissement ou dont les soins dépendent d'autres personnes sont plus à risque de subir de mauvais traitements (Brijnath et autres, 2021; Pillemer et autres, 2016). Parmi les conséquences de la violence qui, à leur tour, intensifient le risque de récurrence, figurent la probabilité accrue de développer des problèmes de santé mentale ou physique, l'hospitalisation, le déclin cognitif, le placement dans un établissement de soins infirmiers et la mortalité (Organisation mondiale de la Santé, 2021; Yunus et autres, 2019).

Dans le présent article de *Juristat*, fondé sur de multiples sources de données, on examine la nature et la prévalence de la victimisation avec violence chez les personnes âgées. De plus, on y présente les divers facteurs associés aux perceptions de ce groupe de personnes à l'égard de la criminalité et de la sécurité. Les données autodéclarées de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) sont fournies en premier, décrivant de façon détaillée les expériences de victimisation avec violence des personnes âgées et leurs perceptions à l'égard de la sécurité. Les sections qui suivent présentent les données déclarées par la police tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'Enquête sur les homicides, qui révèlent des renseignements sur les tendances annuelles, le lien des auteurs présumés avec les victimes, ainsi que les caractéristiques des affaires. Bien que 2020 ait été une année inhabituelle en raison de la pandémie de COVID-19, les données sur les affaires déclarées par la police étaient semblables en 2019 et en 2020. À ce titre, cet article fait état des plus récentes données déclarées par la police en 2020.

Encadré 1 Définition de la population des « personnes âgées »

Tandis que les personnes âgées représentaient 18 % de la population canadienne en 2020, la proportion vivant dans chacune des provinces et chacun des territoires variait. Les provinces de l'Atlantique et le Québec comptaient la plus grande proportion de personnes âgées, soit 20 % à 22 % des résidents de chaque province (Statistique Canada, 2021). Cependant, les territoires comptaient les plus faibles proportions de personnes âgées : 4 % de la population du Nunavut, 9 % de celle des Territoires du Nord-Ouest et 13 % des habitants du Yukon étaient des personnes âgées. La proportion de personnes âgées vivant en Alberta était elle aussi relativement faible (14 %). La proportion de personnes âgées vivant dans chaque province et territoire pourrait avoir une incidence sur la façon dont la victimisation des personnes âgées est définie et sur les mesures mises en œuvre pour y remédier.

Le vieillissement de la population au Canada alimente les discussions et les débats sur le seuil d'âge qui devrait être utilisé pour désigner les personnes âgées. Conformément à l'âge type de la retraite et à l'âge auquel de nombreuses

personnes ont droit aux pleines prestations de retraite, une grande partie de la recherche est fondée sur un seuil d'âge de 65 ans (Arriagada, 2020; Gilmour et Ramage-Morin, 2020).

Parallèlement à l'augmentation de l'espérance de vie, des proportions plus élevées de personnes âgées adoptent un mode de vie actif et continuent de travailler après l'âge de la retraite, ce qui remet en question la pertinence d'utiliser les 65 ans comme seuil pour désigner les personnes âgées. Certains chercheurs préconisent plutôt de considérer des capacités physiques, cognitives ou de santé particulières comme pratique exemplaire pour définir les citoyens « âgés » (Addington, 2012). Bien que cela puisse permettre de produire une définition valide, des besoins pratiques exigent la catégorisation rapide de segments de la population, d'où la nécessité d'une définition fondée sur l'âge chronologique.

L'utilisation d'un seuil d'âge unique risque de dissimuler les différences au sein d'un groupe diversifié de personnes qui vivent des expériences singulières et qui ont des points forts et des points faibles particuliers tout au long de cette période de leur vie. L'une des solutions consiste à utiliser plusieurs sous-catégories d'âge. Par exemple, certains chercheurs ont recours à un âge minimal requis (p. ex. 60 ou 65 ans) pour désigner les personnes âgées, puis emploient des sous-catégories supplémentaires qui augmentent par tranches de 10 ans (p. ex. 65 à 74 ans, 75 à 84 ans et 85 ans et plus) pour bien décrire les différentes expériences vécues tout au long de la vie (Bows, 2019; Logan et autres, 2019).

Dans le présent article, le terme « personnes âgées » désigne les Canadiens de 65 ans et plus³. En revanche, les « personnes plus jeunes » sont les Canadiens de 64 ans ou moins, ou de 15 à 64 ans dans le cas des données autodéclarées.

Encadré 2

Victimisation des personnes âgées : Qu'est-ce que la violence?

Partout au Canada, il existe diverses définitions de la violence envers les personnes âgées, et leur portée varie. Certaines administrations, comme le Nouveau-Brunswick et l'Alberta, définissent la violence envers les personnes âgées de façon générale, en mettant l'accent sur toute action ou inaction qui met en péril la santé ou le bien-être d'une personne âgée (ministère de la Justice, 2015). Pour d'autres, comme le Manitoba et la Colombie-Britannique, la violence envers les personnes âgées doit être perpétrée par une personne à qui un adulte âgé a accordé sa confiance, qu'il s'agisse d'un conjoint, d'un membre de la famille, d'un soignant, d'un ami ou d'un membre du personnel travaillant dans un établissement de soins de longue durée (ministère de la Justice, 2015; Preston et Wahl, 2002). Enfin, certaines administrations, comme la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, sont en faveur d'une définition large tout en reconnaissant qu'un abus de confiance se produit souvent dans les cas de violence commise envers les personnes âgées (ministère de la Justice, 2015).

Les termes utilisés, comme « mauvais traitements envers les aînés », « mauvais traitements envers les adultes âgés » ou « mauvais traitements à l'endroit d'adultes vulnérables », varient également. Quelle que soit la terminologie utilisée, les définitions de la violence envers les personnes âgées précisent souvent les types courants de mauvais traitements. Par exemple, selon l'Advocacy Centre for the Elderly, les mauvais traitements envers les personnes âgées sont des préjudices qu'occasionne à une personne âgée quelqu'un qui entretient une relation spéciale avec elle, ce qui comprend :

- la violence physique, comme gifler, pousser, battre ou confiner de force;
- l'exploitation financière, comme voler, frauder, extorquer et utiliser une procuration à des fins abusives;
- la violence sexuelle, comme une agression sexuelle ou toute forme d'activité sexuelle non désirée;
- la négligence, comme omettre de fournir à une personne âgée dont on prend soin de la nourriture, des soins médicaux ou d'autres soins nécessaires, ou abandonner cette personne;
- la violence psychologique, comme le fait de traiter une personne âgée comme un enfant ou de l'humilier, de l'insulter, de l'effrayer, de la menacer ou de l'ignorer (ACE, 2013).

Comme on peut le constater ci-dessus, la gravité des actes de violence commis envers les personnes âgées peut varier. Or, seulement certains de ces actes atteignent le seuil criminel et peuvent donner lieu à des poursuites au Canada (p. ex. agression physique, agression sexuelle, extorsion et négligence criminelle causant des lésions corporelles). D'autres, comme l'humiliation, n'atteignent pas le seuil criminel.

Section 1 : Victimisation avec violence autodéclarée chez les personnes âgées

Au Canada, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) sont des sources de données complémentaires qui font état de la victimisation déclarée par la police et de la victimisation autodéclarée, respectivement. Bien que les données déclarées par la police soient essentielles pour mesurer la criminalité au Canada, elles se limitent aux affaires qui sont portées à l'attention des autorités. La majorité des affaires criminelles, en particulier les affaires de violence entre partenaires intimes et d'agression sexuelle, ne sont pas signalées à la police⁴. De plus, certaines données montrent que les personnes âgées sont moins susceptibles de signaler la victimisation à la police que les Canadiens plus jeunes (Cotter, 2021a; Gabor et Kiedrowski, 2009), d'où l'importance d'utiliser les données autodéclarées pour étoffer les statistiques déclarées par la police.

Il est difficile de mesurer l'ampleur réelle de la victimisation chez les personnes âgées. Certains comportements peuvent ne pas être perçus ou reconnus par les personnes âgées comme de la violence, tandis que d'autres n'atteignent pas le seuil criminel ou, s'ils atteignent le seuil criminel, peuvent ne pas être signalés à la police. En outre, certaines personnes âgées sont incapables de faire un signalement en raison d'une déficience. Par conséquent, les données autodéclarées et les données déclarées par la police mises en évidence dans cet article peuvent conduire à une sous-estimation de l'ampleur de la victimisation chez les personnes âgées au Canada. La présente section, fondée sur les constatations de l'ESG de 2019 sur la victimisation, fournit une analyse des expériences de victimisation avec violence autodéclarées par les personnes âgées qui tient compte de ces mises en garde.

La population cible de l'ESG sur la victimisation est composée des personnes de 15 ans et plus qui vivent dans la collectivité. Par conséquent, les personnes âgées vivant en établissement ne sont pas incluses dans l'enquête. De même, les personnes âgées ayant des incapacités graves pourraient ne pas avoir répondu à l'enquête. L'exclusion de ces deux groupes aura une incidence sur la compréhension du public à l'égard de la violence commise envers les personnes âgées. Environ 7 % des personnes âgées vivent en établissement, et une proportion encore plus importante de personnes âgées ont des capacités cognitives ou physiques en déclin, ces dernières augmentant le risque de violence envers ce groupe de personnes (Pillemer et autres, 2016; Walsh et autres, 2011; Organisation mondiale de la Santé, 2021).

Le taux de victimisation avec violence est plus faible chez les personnes âgées que chez les Canadiens plus jeunes

Selon les résultats de l'ESG sur la victimisation, au Canada, en 2019, environ 128 000 personnes âgées ont été victimes de violence, ce qui comprend les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié; il s'agit d'un taux de 20 victimes pour 1 000 Canadiens de 65 ans et plus (tableau 1)⁵. Ces données autodéclarées sont conformes aux recherches précédentes faisant état de la fréquence relativement faible des actes de violence subis par les personnes âgées, touchant souvent environ 2 % de la population âgée à tout moment (MacDonald, 2018; Policastro et Finn, 2017; Rosay et Mulford, 2017).

Compte tenu du fait que la victimisation diminue généralement avec l'âge (Cotter, 2021a), le taux de victimisation avec violence était considérablement moins élevé chez les personnes âgées que chez les Canadiens plus jeunes — c'est-à-dire les gens de 15 à 64 ans (100 incidents pour 1 000 personnes)⁶. Le taux de victimisation avec violence était également plus faible chez les femmes âgées que chez les femmes plus jeunes (24 par rapport à 129), et chez les hommes âgés que chez les hommes plus jeunes (15 par rapport à 70).

Chez les personnes âgées, le taux de victimisation avec violence ne différait pas de façon statistiquement significative entre les femmes âgées et les hommes âgés, dans l'ensemble (24 par rapport à 15). En outre, aucune différence significative n'a été observée entre le taux de victimisation avec violence chez les personnes âgées appartenant à une minorité visible⁷ et celui des personnes âgées n'appartenant pas à une minorité visible et des personnes plus jeunes appartenant à une minorité visible (32^E, 18 et 68, respectivement)⁸.

Des recherches ont montré que les taux de victimisation sont généralement plus élevés chez les personnes ayant une incapacité (Cotter, 2021a) et chez les personnes âgées en particulier (Pillemer et autres, 2016; Walsh et autres, 2011; Organisation mondiale de la Santé, 2021). Chez les personnes âgées ayant une incapacité, les taux de victimisation peuvent être plus élevés en raison de la dépendance accrue à l'égard des soignants, de l'épuisement potentiel des soignants et des difficultés à se défendre physiquement (Pillemer et autres, 2016; Walsh et autres, 2011). Selon les résultats de l'ESG sur la victimisation, le taux de victimisation avec violence était beaucoup plus élevé chez les personnes âgées qui ont déclaré avoir une incapacité⁹ que chez celles n'ayant pas déclaré avoir une incapacité (31 incidents par rapport à 11^E incidents pour 1 000 personnes)¹⁰. Cependant, le taux de victimisation avec violence chez les personnes âgées ayant une incapacité était inférieur à celui des personnes plus jeunes ayant une incapacité (31 par rapport à 181). Chez les personnes ayant une incapacité, le taux de victimisation avec violence était plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes âgés (42^E par rapport à 17^E). Les taux de victimisation chez les personnes âgées ayant une incapacité sont vraisemblablement des estimations prudentes, compte tenu de la façon dont l'ESG exclut les personnes âgées vivant en établissement et de la possibilité que celles ayant une incapacité grave n'aient pas répondu à l'enquête.

Les trois quarts des personnes âgées victimes de violence sont agressées physiquement

Parmi les personnes qui ont vécu des expériences de victimisation avec violence en 2019, les trois quarts (76 %) des personnes âgées ont été agressées physiquement, ce qui représente un taux de 15 incidents pour 1 000 personnes (tableau 1). Le taux de voies de fait chez les personnes âgées était considérablement inférieur à celui enregistré chez les Canadiens plus jeunes (54 incidents pour 1 000 personnes)¹¹. Cette conclusion s'appliquait autant aux femmes âgées qu'aux hommes âgés. En effet, le taux de voies de fait était plus faible chez les femmes âgées que chez les femmes plus jeunes (16^E par rapport à 58). Il était également plus faible chez les hommes âgés que chez les hommes plus jeunes (14 par rapport à 50).

Chez les personnes âgées ayant été victimes de violence en 2019, l'agression sexuelle et le vol qualifié étaient moins courants que les voies de fait. Le taux d'agressions sexuelles chez les personnes âgées était de 2,4^E incidents pour 1 000 personnes, ce qui est considérablement inférieur au taux observé chez les Canadiens plus jeunes (37)¹². Le même constat a été dressé entre les femmes âgées et les femmes plus jeunes (4,2^E par rapport à 63)¹³. Parallèlement, le taux de vols qualifiés était beaucoup plus faible chez les personnes âgées que chez les personnes plus jeunes (2,4^E par rapport à 8,2)¹⁴. Une analyse plus poussée a révélé que la différence significative observée entre les Canadiens âgés et les Canadiens plus jeunes qui ont été victimes de vol qualifié était attribuable au taux de victimisation chez les personnes de 25 à 44 ans¹⁵.

Une faible proportion de personnes âgées subissent des agressions physiques ou sexuelles aux mains d'un partenaire intime

La violence entre partenaires intimes — une forme de violence fondée sur le genre — comprend une gamme de comportements perpétrés par un conjoint actuel ou un ex-conjoint, ou un autre partenaire intime, qui peuvent causer des dommages psychologiques, financiers, sexuels ou physiques à une personne. Quel que soit l'âge de la victime, les répercussions potentielles de la violence entre partenaires intimes peuvent être immédiates et durables; il est possible que les victimes se sentent anxieuses, déprimées, craintives et piégées par leur partenaire (Cotter, 2021b; Savage, 2021). Tout comme leurs homologues plus jeunes, les personnes âgées qui sont victimes de violence aux mains d'un partenaire intime peuvent être réticentes à signaler leur agression ou à discuter de leurs expériences, d'où l'importance d'utiliser les données de l'enquête sur la victimisation pour étoffer les statistiques déclarées par la police. Une fois de plus, les données présentées ci-dessous peuvent conduire à une sous-estimation de l'ampleur de la violence entre partenaires intimes chez les personnes âgées, compte tenu du fait que les personnes vivant en établissement n'ont pas été incluses dans l'ESG sur la victimisation et de la possibilité que celles ayant certaines incapacités n'aient pas répondu à l'enquête.

Parmi les personnes âgées ayant un partenaire intime ou un ex-partenaire intime, 1,5 % ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire intime au cours des cinq années ayant précédé l'ESG sur la victimisation, soit une proportion bien inférieure à celle enregistrée chez les Canadiens plus jeunes ayant subi ce genre de violence (6,9 %) (tableau 2)¹⁶. Bien que les proportions de femmes âgées et d'hommes âgés ayant été victimes de violence de la part d'un partenaire intime ne diffèrent pas de façon significative (2,3 % et 0,9 %, respectivement), la violence physique ou sexuelle infligée par un partenaire intime était plus fréquente chez les femmes de 65 à 74 ans que chez les hommes du même âge (2,2 % par rapport à 1,1 %)¹⁷.

Lorsque des comparaisons ont été effectuées selon le genre, des résultats semblables ont été obtenus. Une plus petite proportion de femmes âgées (2,3 %) que de femmes plus jeunes (7,6 %) ont été victimes de violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire intime (tableau 2). De même, une plus petite proportion d'hommes âgés (0,9 %) que d'hommes plus jeunes (6,2 %) ont subi ce genre de violence.

Moins de 1 personne âgée sur 10 est victime de violence psychologique ou d'exploitation financière de la part d'un partenaire intime

Plusieurs études ont révélé que la violence psychologique et l'exploitation financière étaient les formes les plus courantes de violence envers les personnes âgées (Henderson et autres, 2021; Rosay et Mulford, 2017; Weissberger et autres, 2020; Yon et autres, 2017). Bien que certains de ces comportements n'atteignent pas nécessairement le seuil criminel, ils ont souvent des conséquences néfastes pour les victimes, mettant en péril leur sécurité économique tout en sapant leur sentiment de dignité et d'estime de soi. Ce genre de mauvais traitements peut entraîner le retrait des victimes de situations sociales et un sentiment accru d'anxiété, de désespoir ou d'inaptitude (Gouvernement du Canada, 2017; Yunus et autres, 2019). L'ESG sur la victimisation comprend des questions liées à la violence psychologique¹⁸ et à l'exploitation financière¹⁹.

Moins de 1 personne âgée sur 10 (7,1 %) a déclaré avoir été victime de violence psychologique ou d'exploitation financière aux mains d'un partenaire intime au cours des cinq années ayant précédé l'ESG sur la victimisation; les proportions enregistrées étaient semblables chez les femmes âgées et chez les hommes âgés (7,2 % et 7,0 %, respectivement) (tableau 2)²⁰. Par contre, un cinquième (19 %) des Canadiens de 15 à 64 ans ont été victimes de violence psychologique ou

d'exploitation financière de la part d'un partenaire intime au cours de la même période, ce qui est beaucoup plus élevé que chez les personnes âgées. Une autre analyse a révélé que la violence psychologique ou l'exploitation financière aux mains d'un partenaire intime semble diminuer avec l'âge. Bien qu'une proportion beaucoup plus faible de personnes âgées que de groupes plus jeunes aient déclaré avoir subi ce genre de violence, l'écart se rétrécissait à mesure que l'âge augmentait (7,1 % des personnes âgées par rapport à 35 % des personnes de 15 à 24 ans, à 21 % de celles de 25 à 44 ans et à 12 % de celles de 45 à 64 ans)²¹.

En plus des questions sur la violence psychologique et l'exploitation financière perpétrées par un partenaire intime, l'ESG sur la victimisation a posé les mêmes questions sur les personnes apparentées, les amis et les soignants. Une faible proportion de personnes âgées ont été victimes de violence psychologique (1,5 %) ou d'exploitation financière (0,7 %) aux mains d'une telle personne au cours des cinq années ayant précédé l'enquête (tableau 2). La violence psychologique était beaucoup moins fréquente chez les personnes âgées que chez les personnes plus jeunes (1,5 % par rapport à 3,3 %), alors qu'il n'y avait aucune différence notable en ce qui concerne l'exploitation financière (0,7 % par rapport à 1,0 %).

Section 2 : Perceptions des personnes âgées à l'égard de la sécurité

Le bien-être individuel est fondamentalement associé aux perceptions à l'égard de la sécurité personnelle. Les premiers travaux de recherche (p. ex. Hale, 1996; Yin, 1980) ont renforcé la croyance selon laquelle les personnes âgées sont plus susceptibles de craindre la criminalité que leurs homologues plus jeunes, même si, paradoxalement, les taux de criminalité chez les personnes âgées sont plus faibles. Des recherches ultérieures ont fait valoir que les personnes âgées ne craignent pas davantage la criminalité en tant que telle, mais se comportent plus prudemment en raison de facteurs largement liés à la vulnérabilité (Greve et autres, 2018). La peur de la criminalité ou les adaptations comportementales peuvent être exacerbées chez les personnes âgées parce que certaines d'entre elles se perçoivent comme étant plus vulnérables physiquement — mal équipées pour se défendre contre une agression — et s'attendent à un délai de rétablissement plus long si une telle situation devait se produire (Hansmaier et autres, 2018; Sheppard et autres, 2021). Le but de la présente section consiste à déterminer si les perceptions des personnes âgées à l'égard de la sécurité sont en adéquation avec les taux de victimisation plus faibles soulignés ci-dessus.

La grande majorité des personnes âgées sont plutôt satisfaites ou très satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), et conformément aux tendances de victimisation mentionnées ci-dessus, la grande majorité (82 %) des personnes âgées étaient plutôt satisfaites ou très satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2019, une proportion qui dépassait celle enregistrée chez les Canadiens plus jeunes (77 %) (tableau 3)²². Les hommes âgés étaient les plus satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (86 %), comparativement aux femmes âgées (79 %) et aux hommes plus jeunes (80 %). Dans les provinces, une plus grande proportion de personnes âgées vivant en région rurale que de personnes âgées vivant en région urbaine ont déclaré être plutôt satisfaites ou très satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (87 % comparativement à 81 %)²³.

En ce qui a trait à la satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité, aucune différence significative n'a été constatée entre les personnes âgées autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits) et les personnes âgées non autochtones, d'une part, et les personnes âgées appartenant à une minorité visible et celles n'appartenant pas à une minorité visible, d'autre part²⁴. On remarque cependant des différences lorsque l'on considère l'incapacité. Les personnes âgées ayant une incapacité étaient moins susceptibles que les personnes âgées n'ayant aucune incapacité de déclarer qu'elles étaient satisfaites à l'égard de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (80 % par rapport à 84 %). Inversement, il était plus fréquent pour les personnes âgées ayant une incapacité d'affirmer qu'elles étaient insatisfaites à l'égard de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (3,9 %), ou qu'elles n'étaient ni satisfaites ni insatisfaites (16 %), que les personnes âgées n'ayant aucune incapacité (2,7 % et 13 %, respectivement).

Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, plusieurs questions sont posées visant à mesurer la satisfaction des Canadiens à l'égard de leur sécurité personnelle au moyen d'indicateurs de comportement — comme marcher seul dans le quartier après la tombée de la nuit, attendre ou utiliser les transports en commun seul après la tombée de la nuit, rester seul chez soi le soir ou pendant la nuit — et à savoir s'ils ont pris des mesures pour se protéger ou pour protéger leurs biens contre des actes criminels²⁵.

Une tendance claire s'est dégagée de ces indicateurs : une plus grande proportion de personnes âgées que de personnes plus jeunes ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité ou assez en sécurité ou ne pas s'inquiéter du tout pour leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (tableau 3). La seule exception concernait le fait d'attendre ou d'utiliser les transports en commun après la tombée de la nuit : il n'y avait pas de différence significative entre le niveau d'inquiétude des personnes âgées et celui des Canadiens plus jeunes. En outre, une plus faible proportion de personnes âgées que de personnes plus

jeunes ont déclaré avoir pris des mesures au cours des 12 mois précédents pour se protéger ou pour protéger leurs biens contre des actes criminels (13 % par rapport à 23 %)²⁶.

En ce qui a trait aux mesures de la perception de la sécurité personnelle, chez les personnes âgées en particulier, une proportion beaucoup plus importante d'hommes que de femmes ont déclaré se sentir assez en sécurité ou tout à fait en sécurité ou ne pas s'inquiéter du tout pour leur sécurité par rapport à la criminalité. Cela dit, aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre les hommes âgés et les femmes âgées en ce qui concerne les mesures prises au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête pour se protéger ou pour protéger leurs biens contre des actes criminels.

La plupart des personnes âgées estiment que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage est moins élevé que dans les autres régions du Canada

Conformément aux perceptions positives à l'égard de la sécurité personnelle et, possiblement, en raison d'une moins grande exposition à la criminalité, plus des trois quarts (77 %) des personnes âgées estimaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était moins élevé que dans les autres régions du Canada, et cette proportion était beaucoup plus élevée que celle enregistrée chez les Canadiens plus jeunes qui avaient la même opinion (70 %) (tableau 3)²⁷. Cependant, un nombre beaucoup plus élevé de Canadiens de 64 ans ou moins estimaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était plus élevé que dans les autres régions du Canada (4,9 % par rapport à 3,0 % des personnes âgées).

De même, il était plus fréquent pour les personnes âgées (81 %) que pour les personnes plus jeunes (72 %) de croire que la criminalité dans leur quartier était demeurée à peu près la même au cours des cinq années ayant précédé l'ESG sur la victimisation, malgré les augmentations nationales du volume et de la gravité des actes criminels au cours de la même période (Moreau et autres, 2020)²⁸. Par ailleurs, une plus grande proportion de personnes plus jeunes que de personnes âgées étaient d'avis que la criminalité dans leur quartier avait augmenté au cours des cinq années précédentes (21 % par rapport à 13 %).

Des tendances semblables ont été observées par rapport aux personnes âgées en particulier lorsqu'on a comparé les perceptions à l'égard de la criminalité des personnes âgées vivant dans les régions rurales provinciales à celles des personnes âgées vivant dans les régions urbaines des provinces. Par exemple, une plus grande proportion de personnes âgées vivant dans des régions rurales considéraient que le nombre d'actes criminels commis dans leur quartier était moins élevé que dans les autres régions du Canada, comparativement aux personnes âgées vivant dans des régions urbaines (88 % par rapport à 74 %)²⁹. En revanche, de plus grandes proportions de personnes âgées vivant en milieu urbain considéraient que le niveau de criminalité dans leur quartier était à peu près le même (21 %) ou plus élevé (3,5 %) que dans les autres régions du Canada, comparativement à leurs homologues ruraux (9,8 % et 1,0 %, respectivement).

Au total, 7 personnes âgées sur 10 déclarent avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort

Des recherches ont permis de constater que, dans tous les groupes d'âge, le sentiment d'appartenance à la communauté est positivement associé à la santé physique et, dans une plus grande mesure, à la santé mentale (Michalski et autres, 2020). Près des trois quarts (72 %) des personnes âgées ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort, et ce chiffre était considérablement plus élevé que celui enregistré chez les Canadiens plus jeunes (58 %) (tableau 3)³⁰. En outre, certaines études ont fait état d'une augmentation des activités de loisir pendant la retraite (Evenson et autres, 2002; Henning et autres, 2020; Lee et autres, 2020); les personnes âgées ayant généralement beaucoup plus de temps libre, elles ont donc plus d'occasions pour développer un sentiment d'appartenance à la communauté. Une analyse plus poussée a toutefois révélé qu'un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort était moins fréquent chez les personnes âgées dont le revenu personnel était inférieur à 30 000 \$ par année que chez les personnes âgées dont le revenu personnel était de 30 000 \$ et plus par année (70 % par rapport à 74 %)³¹.

Alors qu'aucune différence significative n'a été relevée entre les personnes âgées autochtones et les personnes âgées non autochtones pour ce qui est du sentiment d'appartenance à la communauté, les personnes âgées appartenant à une minorité visible étaient moins susceptibles de déclarer avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort (61 % par rapport à 74 % des personnes âgées n'appartenant pas à une minorité visible)³². De même, les personnes âgées ayant une incapacité ont moins souvent déclaré avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort (70 %) et ont plus souvent indiqué avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt faible ou très faible (18 %) que les personnes âgées n'ayant aucune incapacité (74 % et 14 %, respectivement).

Dans l'ensemble, une plus grande proportion de personnes âgées ont déclaré que de nombreuses personnes du voisinage se connaissent (46 % par rapport à 31 % des personnes plus jeunes) et que de nombreuses personnes du voisinage s'entraident (84 % par rapport à 81 % des personnes plus jeunes) (tableau 3)³³. Parmi les personnes qui habitaient dans leur quartier depuis moins d'un an, il n'y avait aucune différence entre les proportions de personnes âgées et les proportions de

personnes plus jeunes qui ont déclaré que beaucoup de personnes se connaissent. Toutefois, les personnes âgées étaient plus susceptibles que les personnes plus jeunes de déclarer que beaucoup de gens dans le voisinage se connaissent lorsqu'ils y ont vécu plus longtemps, c'est-à-dire un à cinq ans, cinq à dix ans, ou dix ans et plus³⁴.

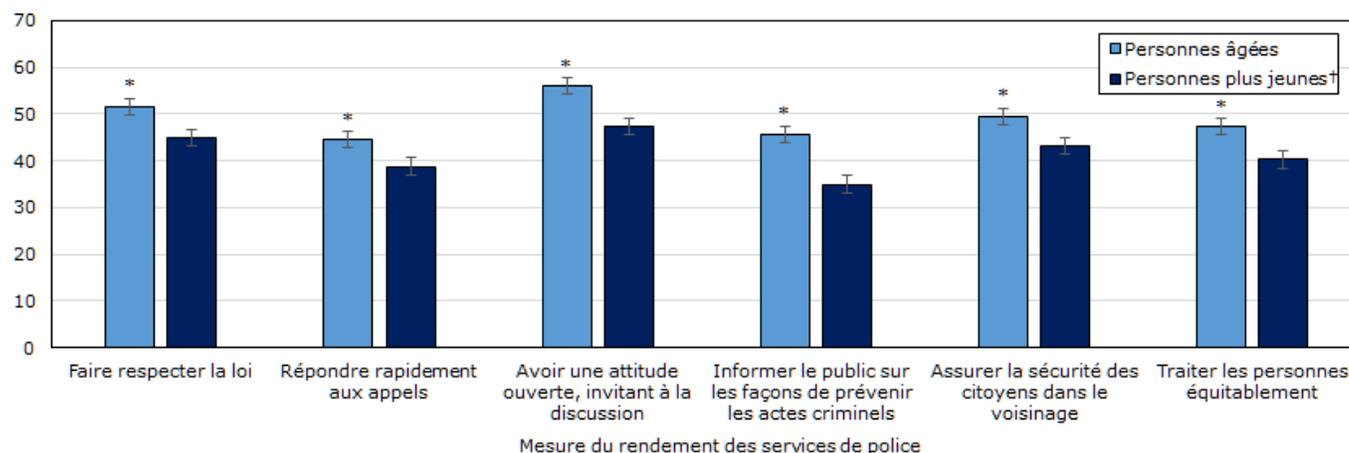
Conformément aux perceptions favorables à l'égard de la criminalité dans le voisinage, une plus petite proportion de personnes âgées que de personnes plus jeunes ont déclaré la présence d'au moins un indicateur de problème social (42 % par rapport à 60 %) (tableau 3)³⁵. Toutefois, parmi la population âgée exclusivement, une plus grande proportion de personnes dont le revenu personnel était inférieur à 30 000 \$ par année que de personnes dont le revenu personnel était de 30 000 \$ et plus par année ont déclaré que les problèmes sociaux constituaient un problème de grande envergure dans leur quartier (6,3 % par rapport à 4,0 %)³⁶. Parmi les problèmes sociaux figurent les voisins bruyants, les gens qui traînent dans les rues, les déchets ou les ordures, le vandalisme ou les graffitis, la violence motivée par la race ou l'origine ethnique, l'usage ou le trafic de drogues, et l'intoxication ou le tapage dans les endroits publics.

Les personnes âgées croient le plus souvent que les services de police locaux font du bon travail par rapport à toutes les mesures du rendement

Parmi toutes les mesures du rendement des services de police recueillies dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, une plus grande proportion de personnes âgées que de Canadiens plus jeunes croyaient que la police faisait du bon travail (graphique 1; tableau 4). Cependant, comparativement aux personnes âgées, une plus grande proportion de personnes plus jeunes ont déclaré que la police faisait un travail passable ou du mauvais travail relativement à tous les indicateurs du rendement des services de police.

Graphique 1 Perceptions des personnes âgées et des personnes plus jeunes à l'égard du rendement de la police, selon la mesure du rendement et le groupe d'âge, Canada, 2019

pourcentage de personnes qui croient que la police fait du bon travail



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 15 à 64 ans. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Répartis en fonction du genre, les résultats de l'ESG sur la victimisation ont montré qu'une plus grande proportion d'hommes âgés et de femmes âgées croyaient que la police faisait du bon travail par rapport à tous les indicateurs de rendement, comparativement aux hommes plus jeunes et aux femmes plus jeunes, respectivement (tableau 4). En ce qui concerne les personnes âgées qui croyaient que la police faisait du bon travail, aucune différence significative n'a été observée entre les femmes âgées et les hommes âgés pour tout indicateur de rendement. Cependant, pour tous les indicateurs, un nombre beaucoup plus élevé d'hommes âgés que de femmes âgées croyaient que la police faisait du mauvais travail.

Conformément à la constatation selon laquelle la plupart des personnes âgées croyaient que la police faisait du bon travail, la moitié (50 %) des personnes âgées ont déclaré avoir une grande confiance en la police³⁷, une proportion qui était beaucoup plus élevée que celle observée chez les personnes plus jeunes (39 %)³⁸. Les hommes âgés ont plus souvent déclaré avoir une grande confiance en la police que les hommes plus jeunes (49 % par rapport à 38 %). De même, les femmes âgées ont plus souvent déclaré avoir une grande confiance en la police que les femmes plus jeunes (50 % par rapport à 39 %).

Les personnes âgées autochtones étaient plus susceptibles de déclarer avoir peu confiance ou aucune confiance en la police que leurs homologues non autochtones (10 %^E par rapport à 4,9 %). De même, une plus grande proportion de personnes âgées appartenant à une minorité visible que de personnes âgées n'appartenant pas à une minorité visible ont déclaré la même chose (9,7 % par rapport à 4,5 %)³⁹. Chez les personnes âgées ayant une incapacité, une grande confiance était moins fréquente (46 %), mais une certaine confiance était plus courante (48 %), comparativement aux personnes âgées n'ayant aucune incapacité (53 % et 42 %, respectivement).

Section 3 : Affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police

En s'appuyant sur les données autodéclarées, la présente section fournit un examen de la victimisation des personnes âgées au Canada reposant sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Pour obtenir plus de renseignements sur la violence envers les personnes âgées déclarée par la police pendant la pandémie de COVID-19, veuillez consulter l'encadré 4.

Le nombre d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police augmente

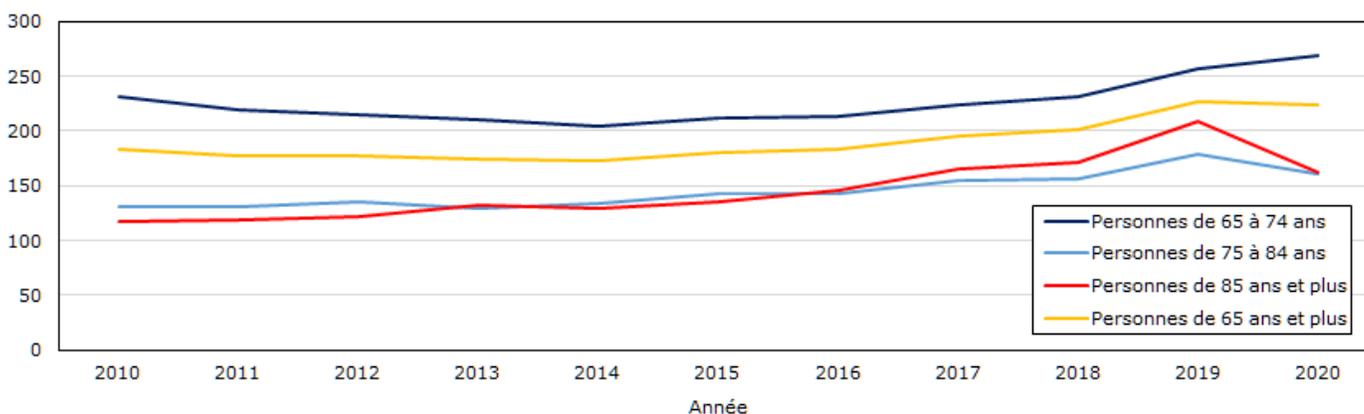
En 2020, il y a eu 389 919 victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada; de ce nombre, 15 157 (4 %) étaient des personnes âgées (tableau 5)⁴⁰. Le taux de victimisation avec violence chez les personnes âgées a augmenté de 22 % de 2010 à 2020, et des hausses de taux ont été observées tant chez les femmes (+18 %) que chez les hommes (+25 %). En revanche, chez les personnes plus jeunes, des hausses du taux d'affaires de violence déclarées par la police ont été observées à partir de 2015. Depuis, le taux de victimisation chez les Canadiens plus jeunes a augmenté (+12 %), dans une plus grande mesure chez les femmes (+16 %) que chez les hommes (+8 %).

Les taux d'affaires de violence déclarées par la police ont augmenté pour chaque groupe d'âge des personnes âgées, de 2010 à 2020 (graphique 2). La plus forte hausse depuis 2010 a été observée chez les personnes de 85 ans et plus (+39 %), bien qu'une baisse soit survenue de 2019 à 2020. L'augmentation depuis 2010 pour ce groupe d'âge est presque entièrement attribuable à la victimisation avec violence chez les femmes âgées; il y a eu une hausse du taux de 63 % chez les femmes de 85 ans et plus (de 108 à 176 victimes pour 100 000 personnes), alors que le taux a augmenté de 3 % chez les hommes du même groupe d'âge (de 132 à 136 victimes pour 100 000 personnes). Parallèlement, chez les hommes âgés, la plus forte augmentation de 2010 à 2020 a été observée chez les 75 à 84 ans (+29 %). Il convient toutefois de noter que les personnes âgées en général — et les personnes de 85 ans et plus en particulier — représentent une faible proportion des victimes d'affaires de violence déclarées par la police (4 % et 0,4 % en 2020, respectivement). Par conséquent, les fluctuations du nombre de victimes peuvent avoir une grande incidence sur le taux de victimisation et la tendance qui en découle.

Graphique 2

Personnes âgées victimes de violence déclarée par la police, selon le groupe d'âge et l'année, Canada, 2010 à 2020

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Près des deux tiers des personnes âgées sont victimes de violence aux mains d'une personne autre qu'un membre de leur famille ou un partenaire intime

Selon les données déclarées par la police, en 2020, plus de 6 personnes âgées sur 10 (64 %) qui ont été victimes d'un crime violent ont été agressées par une personne autre qu'un membre de la famille ou un partenaire intime, comparativement à une proportion relativement plus faible chez les personnes plus jeunes (56 %) (tableau 6). Parmi les victimes âgées, près des trois quarts (72 %) des hommes âgés et plus de la moitié (54 %) des femmes âgées ont été agressés par une personne autre qu'un membre de la famille. Un peu plus de la moitié (52 %) des victimes âgées ont été agressées par une connaissance ou un étranger. Cette constatation était plus marquée chez les hommes âgés, chez qui des proportions égales d'hommes avaient été agressés par un étranger (29 %) ou une connaissance (29 %), alors qu'un peu plus du quart (27 %) des femmes âgées avaient été agressées par une connaissance et une proportion plus faible, par un étranger (16 %).

Ces données déclarées par la police contredisent les recherches qui laissent entendre que les personnes âgées sont souvent agressées par un membre de leur famille (Brijnath et autres, 2021; Weissberger et autres, 2020). Cela dit, les deux études citées portaient sur la victimisation signalée à des lignes d'assistance pour les victimes de mauvais traitements, ce qui comprenait des formes criminelles et des formes non criminelles de mauvais traitements. Par conséquent, il faut examiner la question du sous-signalement à la police. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles une personne, peu importe son âge, peut choisir de ne pas signaler à la police la victimisation aux mains d'un membre de la famille, y compris, sans toutefois s'y limiter, la crainte de représailles, la dépendance à l'égard de l'agresseur, la honte ou l'embarras, des questions liées à la protection de la vie privée ou le désir de protéger l'agresseur (Dowling et autres, 2018; Roger et autres, 2021).

Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes âgés d'être victimes de violence perpétrée par un membre de la famille ou un partenaire intime

Les données déclarées par la police ont révélé qu'en général, une plus grande proportion de personnes âgées que de victimes plus jeunes étaient agressées par un membre de la famille (tableau 6). Plus précisément, 1 victime âgée sur 4 (25 %) a été agressée par un membre de la famille, comparativement à 15 % des victimes de moins de 65 ans.

Il est important de noter qu'il y avait des différences entre les genres; plus précisément, une plus grande proportion de femmes âgées que d'hommes âgés ont été victimes de violence de la part d'un membre de la famille (30 % par rapport à 22 %). Au sein de ce groupe, les femmes âgées étaient le plus souvent agressées par leur enfant ou un membre de la famille élargie (p. ex. petits-enfants, nièces, neveux et membres de la belle-famille).

Les femmes âgées étaient deux fois plus susceptibles d'avoir été agressées par un partenaire intime que les hommes âgés (16 % par rapport à 7 %). Les femmes plus jeunes étaient également trois fois plus susceptibles d'avoir été agressées par un partenaire intime que les hommes plus jeunes (42 % par rapport à 13 %). Par conséquent, il y a une forte corrélation entre la violence entre partenaires intimes et le genre des victimes, lesquelles sont plus souvent des femmes que des hommes (Conroy, 2021; Cotter, 2021b).

Un peu plus du quart des personnes âgées victimes de violence déclarée par la police sont agressées par une autre personne âgée

Il y a eu 7 241 affaires de violence envers des personnes âgées déclarées par la police, pour lesquelles on comptait une seule victime et un seul auteur présumé⁴¹. De ce nombre, les trois quarts (75 %) ont été perpétrées par un auteur présumé de genre masculin. Pour ce qui est de l'âge, la plus grande proportion de personnes âgées ont été agressées par une personne de 25 à 44 ans (34 %) et par une personne de 45 à 64 ans (31 %). Un peu plus du quart (27 %) des personnes âgées victimes de violence ont été agressées par une personne de 65 ans et plus. Parmi les auteurs présumés âgés de 25 à 64 ans, la plus grande proportion (55 %) ont agressé une personne autre qu'un partenaire intime ou un membre de leur famille. Cette constatation était particulièrement vraie pour les auteurs présumés qui ont agressé des hommes âgés (65 %), mais moins pour ceux qui ont agressé des femmes âgées (39 %). Les auteurs présumés de 25 à 64 ans ont principalement agressé des femmes âgées avec qui ils étaient apparentés par un lien familial non conjugal (49 % par rapport à 27 % pour les hommes âgés).

De même, parmi les auteurs présumés qui étaient eux aussi des personnes âgées, la plupart (63 %) ont agressé une personne autre qu'un partenaire intime ou un membre de leur famille. Cette situation était plus fréquente chez les hommes âgés identifiés comme auteurs présumés que chez les femmes âgées identifiées comme auteures présumées qui avaient agressé une autre personne âgée (78 % par rapport à 55 %). Environ 1 auteur présumé sur 3 (33 %) de 65 ans et plus a agressé un partenaire intime, et cette situation était plus fréquente chez les victimes âgées de genre féminin que chez les victimes âgées de genre masculin (41 % par rapport à 18 %).

Les accusations sont moins fréquentes contre les auteurs présumés de violence envers des personnes âgées que contre les auteurs présumés de violence envers des personnes plus jeunes

Parmi les affaires impliquant une seule victime et un seul auteur présumé, près de 6 personnes sur 10 (58 %) accusées de violence envers des personnes âgées ont fait l'objet d'accusations portées ou recommandées, une situation moins fréquente que chez les personnes accusées d'avoir commis des actes de violence envers des personnes plus jeunes (74 %)⁴². Le dépôt ou la recommandation d'accusations était plus fréquent chez les auteurs présumés âgés de 25 à 44 ans (65 %) et de 45 à 64 ans (63 %). Plus de la moitié (55 %) des auteurs présumés de 12 à 24 ans ont été impliqués dans des affaires qui ont été classées par mise en accusation, comparativement à moins de la moitié (43 %) des auteurs présumés de 65 ans et plus accusés d'avoir commis des actes de violence envers une autre personne âgée. Cela dit, comparativement aux victimes plus jeunes, une plus grande proportion de personnes âgées ont demandé qu'aucune autre mesure ne soit prise contre l'auteur présumé malgré l'existence de preuves suffisantes pour justifier une accusation (26 % et 18 %, respectivement).

Les voies de fait sont la forme la plus courante d'infractions commises contre les personnes âgées ayant été victimes d'affaires de violence déclarées par la police

Conformément à l'ensemble des crimes violents déclarés par la police (Moreau, 2021), parmi toutes les personnes âgées, peu importe le genre de la victime, les voies de fait étaient la forme la plus courante d'infractions commises contre les personnes âgées ayant été victimes d'affaires de violence déclarées par la police; venaient ensuite d'autres infractions comportant de la violence ou des menaces de violence (tableau 7). Plus précisément, parmi toutes les affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police en 2020, 67 % des hommes âgés et 62 % des femmes âgées ont été agressés physiquement. Parmi ces victimes, près de 8 personnes âgées sur 10 (79 %) ont subi des voies de fait de niveau 1, et un cinquième (20 %) ont subi des voies de fait de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles)⁴³. De légères différences ont été constatées entre les genres; en effet, une plus grande proportion de femmes âgées ont été victimes de voies de fait de niveau 1 (84 % par rapport à 75 % des hommes âgés) et une plus grande proportion d'hommes âgés ont été victimes de voies de fait de niveau 2 (24 % par rapport à 15 % des femmes âgées). Ces tendances correspondent à ce qui a été observé chez les hommes et chez les femmes plus jeunes.

Parmi les personnes âgées qui ont signalé à la police d'autres infractions mettant en cause de la violence ou des menaces de violence, plus de 5 victimes sur 10 (56 %) ont été menacées, environ 1 victime sur 7 (15 %) a fait l'objet d'un vol qualifié et une plus petite proportion ont été victimes de harcèlement criminel (12 %). Encore une fois, il y avait des différences entre les genres. Bien que la majorité des hommes et des femmes âgés aient fait l'objet de menaces (59 % et 52 %, respectivement), une plus grande proportion d'hommes ont été victimes de vols qualifiés (18 % par rapport à 12 % des femmes âgées), alors que les femmes étaient plus souvent victimes de harcèlement criminel (16 % par rapport à 9 % des hommes âgés).

Les victimes âgées, tant les femmes (81 %) que les hommes (63 %), étaient le plus souvent agressées dans un lieu résidentiel⁴⁴. Ces chiffres dépassent ce qui a été observé chez les Canadiens plus jeunes : 73 % des femmes plus jeunes et 51 % des hommes plus jeunes ont été agressés dans un lieu résidentiel. Cependant, ces tendances peuvent être attribuables à des caractéristiques de mode de vie plutôt qu'à l'âge seul. Par exemple, des données antérieures montrent à quel point le risque de victimisation est élevé chez les personnes qui participent fréquemment à des activités en soirée hors de la maison et qui ont consommé de la marijuana au cours des 30 derniers jours (Cotter, 2021a); on peut soutenir que ces comportements sont plus courants chez les jeunes.

Encadré 3 Modalités de vie des personnes âgées

La préférence pour de nombreuses personnes âgées est de demeurer dans la collectivité, ou de vieillir chez elles (Puxty et autres, 2019), une réalité pour environ 9 Canadiens âgés sur 10 qui vivent actuellement dans la collectivité (Agence de la santé publique du Canada, 2020; Puxty et autres, 2019). De plus, la recherche a montré l'importance des modalités de vie sur la santé mentale et le bien-être des personnes âgées (Puxty et autres, 2019; Srugo et autres, 2020). Les mesures de la santé mentale perçue, de la santé physique perçue, de la satisfaction à l'égard de la vie et du sentiment d'appartenance à la communauté sont meilleures chez les Canadiens âgés qui vivent avec un conjoint ou un partenaire que chez ceux qui vivent seuls ou avec d'autres membres de leur famille (Srugo et autres, 2020).

Bien que les données déclarées par la police ne révèlent pas des modalités de vie précises, parmi toutes les personnes âgées dont la victimisation avec violence a été signalée à la police en 2020, près des trois quarts (71 %) ont été agressées dans un lieu résidentiel. Parmi ces victimes, 83 % ont été agressées à l'intérieur d'une résidence privée et 15 % à l'intérieur d'une résidence collective, à savoir une maison de retraite ou un établissement de soins infirmiers⁴⁵. Ces données peuvent indiquer une surreprésentation des personnes âgées agressées dans les établissements, car, selon les données du Recensement de la population, une petite proportion (7 %) des Canadiens âgés vivent dans de tels endroits

(Puxty et autres, 2019)⁴⁶. Les personnes âgées qui ont été agressées dans une résidence collective étaient le plus souvent agressées par une connaissance (40 %), un voisin (19 %), un étranger (11 %), un colocataire (9 %) ou un symbole d'autorité (7 %)⁴⁷.

Les quelques études portant sur la victimisation criminelle et non criminelle chez les personnes âgées vivant en établissement ont fait état de fortes proportions de violence infligée par le personnel envers les résidents, ainsi que de violence infligée par des résidents envers d'autres résidents (allant de 20 % à 64 %) (Lachs et autres, 2016; Royal Commission, 2020; Yon et autres, 2018). Une explication possible de cette surreprésentation est le nombre de personnes âgées vivant en établissement atteintes de démence ou d'autres déficiences cognitives graves. Selon les données, environ 4 des personnes âgées atteintes de démence sur 10 résident dans des établissements (Institut canadien d'information sur la santé, 2021); ces résultats représentent donc une proportion importante des personnes âgées vivant en établissement. Vivre avec une déficience cognitive, comme la démence, est un facteur de risque de victimisation bien documenté (Pillemer et autres, 2016; Yon et autres, 2018).

Il faut faire preuve de prudence dans toute analyse de la victimisation des personnes âgées vivant en établissement. Les données d'enquêtes canadiennes ne rendent pas compte de la population vivant en établissement, et de graves limitations cognitives empêchent de nombreuses personnes âgées d'accorder leur consentement et de participer. Par conséquent, les données déclarées par la police sont souvent la meilleure source disponible, mais elles se limitent aux affaires qui sont portées à l'attention des autorités.

Les blessures corporelles sont plus fréquentes chez les hommes âgés que chez les femmes âgées qui subissent de la violence

Plus de la moitié (60 %) des affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police mettaient en cause l'usage de la force physique et 19 %, la présence d'une arme (tableau 8). Il convient de noter que plus de 1 homme âgé sur 5 a été agressé au moyen d'une arme, comparativement à environ 1 femme âgée sur 8 (23 % et 13 %, respectivement).

Environ le tiers (35 %) des personnes âgées ont subi une blessure corporelle résultant de l'affaire, une plus grande proportion d'hommes âgés que de femmes âgées (37 % par rapport à 32 %). Chez les personnes âgées, les conséquences possibles associées à une blessure, même mineure, sont considérables. Comparativement aux personnes plus jeunes, les personnes âgées qui souffrent de blessures graves sont plus à risque de subir une autre blessure, d'être hospitalisées et même d'en mourir (Xu et Drew, 2018). De plus, la qualité de vie des personnes âgées après une blessure peut être grandement réduite par l'apparition ou l'aggravation de problèmes de santé mentale, la crainte de subir une autre blessure, le retrait social, l'augmentation de la douleur et de la fragilité, et la diminution de la capacité de vivre de manière autonome (Xu et Drew, 2018).

Les taux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police sont les plus élevés dans les territoires

Comme pour les crimes déclarés par la police en général (Moreau, 2021), les taux de violence envers les personnes âgées étaient les plus élevés dans les territoires en 2020 (tableau 9). Parallèlement, dans les provinces, les affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police étaient les plus nombreuses au Nouveau-Brunswick (311 pour 100 000 personnes) et les moins nombreuses à l'Île-du-Prince-Édouard (178). Même si le taux de voies de fait au Nouveau-Brunswick (173) était plus élevé que dans les autres provinces de l'Atlantique, il était semblable à ceux enregistrés dans d'autres provinces⁴⁸. Le taux plus élevé de victimisation observé au Nouveau-Brunswick pourrait être attribuable à d'autres infractions mettant en cause de la violence ou des menaces de violence (128 pour 100 000 personnes), un taux qui représentait le double de celui observé dans la plupart des autres provinces⁴⁹.

De 2010 à 2020, le taux de victimisation chez les personnes âgées a augmenté dans plusieurs provinces et territoires; toutefois, de 2015 à 2020⁵⁰, le taux a connu une hausse dans chaque province et territoire, à peu près au moment où le nombre de personnes âgées a commencé à dépasser le nombre de jeunes de 14 ans ou moins pour la première fois de l'histoire (Statistique Canada, 2019a). Les augmentations de taux les plus importantes observées de 2010 à 2020 ont été enregistrées au Nouveau-Brunswick (+54 %), en Ontario (+38 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (+36 %) (tableau 9).

En outre, les taux de victimisation étaient plus élevés chez les hommes âgés que chez les femmes âgées dans chaque province et territoire en 2020. Les différences les plus importantes entre les genres ont été observées au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, où le taux de violence déclarée était 1,8 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes (329 par rapport à 180 pour 100 000 personnes au Manitoba, et 4 258 par rapport à 2 334 dans les Territoires du Nord-Ouest).

Différentes tendances ont été observées chez les personnes plus jeunes. Bien que les taux continuent d'être les plus élevés dans les territoires, dans les provinces, les taux les plus élevés d'affaires de violence déclarées par la police chez les Canadiens plus jeunes ont été enregistrés en Saskatchewan (2 335 pour 100 000 personnes) et au Manitoba (2 222). En 2020, les taux de victimisation étaient plus élevés chez les femmes plus jeunes que chez les hommes plus jeunes dans chaque province et territoire.

Les taux provinciaux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police sont plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines

En 2020, le taux global d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police dans les provinces était plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (247 par rapport à 214 pour 100 000 personnes) (tableau 9)⁵¹. Cette tendance était semblable chez les personnes plus jeunes, ainsi que chez les femmes et chez les hommes, peu importe le groupe d'âge, mais l'écart entre les régions urbaines et les régions rurales était plus important chez les personnes plus jeunes. Conformément à cette constatation, les taux de victimisation pour presque tous les types d'infractions étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, tant chez les hommes âgés que chez les femmes âgées. La principale exception était le vol qualifié — le taux de vols qualifiés était quatre fois plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales (12 par rapport à 3 pour 100 000 personnes)⁵².

De 2010 à 2020, des hausses de taux semblables chez les personnes âgées ont été enregistrées dans les régions urbaines et dans les régions rurales (+22 % et +21 %, respectivement). Dans les régions urbaines, l'augmentation du taux était plus forte chez les hommes âgés (+25 %) que chez les femmes âgées (+19 %). Dans les régions rurales, l'augmentation du taux était également plus élevée chez les hommes âgés (+25 %) que chez les femmes âgées (+16 %).

Parallèlement, chez les Canadiens plus jeunes, le taux d'affaires de violence déclarées par la police a diminué dans les régions urbaines (-12 %) et a légèrement augmenté dans les régions rurales (+3 %) de 2010 à 2020. Dans les régions urbaines, on a observé une baisse plus marquée chez les hommes plus jeunes (-16 %) que chez les femmes plus jeunes (-8 %). Dans les régions rurales, le taux est demeuré stable chez les hommes plus jeunes (+0,1 %), tandis qu'il a augmenté chez les femmes plus jeunes (+6 %).

Le taux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police était plus faible dans les plus grandes villes du Canada — appelées régions métropolitaines de recensement ou RMR — que dans les régions situées à l'extérieur des RMR (210 par rapport à 253 pour 100 000 personnes; tableau 10)⁵³. Parmi les RMR, les taux étaient les plus élevés à Brantford (493), à Kitchener–Cambridge–Waterloo (390) et à Lethbridge (344). Parallèlement, les taux de victimisation chez les personnes âgées étaient les plus faibles à Peterborough (113), à Guelph (134), à Trois-Rivières (138) et à Thunder Bay (138).

Les taux de victimisation chez les personnes âgées étaient plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans presque toutes les RMR; les plus grandes différences ont été enregistrées à Saskatoon (291 par rapport à 113; 2,6 fois plus d'hommes âgés), à Edmonton (262 par rapport à 124; 2,1 fois plus d'hommes âgés) et à Trois-Rivières (192 par rapport à 92; 2,1 fois plus d'hommes âgés). Les seules RMR où les taux étaient plus élevés chez les femmes âgées que chez les hommes âgés étaient Kitchener–Cambridge–Waterloo (410 par rapport à 367), Brantford (542 par rapport à 434) et Abbotsford–Mission (190 par rapport à 186).

Encadré 4

Violence envers les personnes âgées déclarée par la police pendant la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations et des bouleversements considérables dans les activités quotidiennes partout dans le monde. Bien que tous les groupes d'âge puissent contracter la COVID-19, les personnes âgées sont plus à risque de complications graves à la suite d'une infection ou d'en mourir (Nations Unies, 2020). Les personnes qui vivent en établissement courent un plus grand risque. La pandémie a exacerbé des problèmes systémiques de longue date dans les foyers de soins de longue durée, exposant de nombreuses personnes âgées à un risque accru de contracter la maladie et, possiblement, d'être victimes de négligence, de mauvais traitements et de violence (Marrocco et autres, 2021).

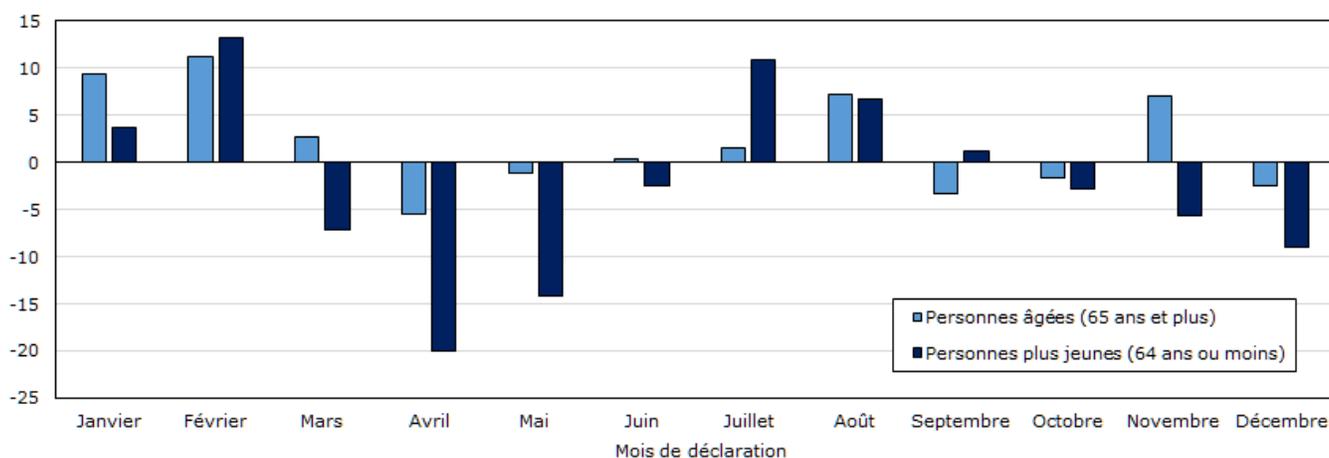
De plus, les mesures de confinement au sein des collectivités et dans les établissements de soins de longue durée, mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19, ont créé des problèmes supplémentaires pour les personnes âgées. Les personnes vivant seules ont peut-être reçu moins de soins ou développé des problèmes de santé mentale en raison de l'isolement causé par la distanciation physique et sociale (Nations Unies, 2020). Parallèlement, d'autres personnes mises en quarantaine ou confinées avec des membres de la famille ou des soignants — qui pourraient également vivre plus de stress en raison de la pandémie — auraient aussi pu être victimes de négligence ou d'autres formes de violence.

Afin de déterminer si les restrictions imposées aux collectivités ont eu ou non une incidence sur les affaires de violence envers les personnes âgées signalées à la police, les données déclarées par cette dernière en 2019 et en 2020 ont été comparées d'un mois à l'autre. Au cours des deux premiers mois de 2020, avant que des mesures de confinement ne soient mises en place, le nombre de personnes âgées victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada était environ 10 % supérieur à ce qui avait été observé en janvier et en février 2019 (graphique de l'encadré 4). Il convient de noter qu'au cours de ces deux mois, des augmentations ont également été enregistrées chez les victimes de moins de 65 ans, comparativement aux mêmes mois en 2019. Toutefois, à la suite de la mise en œuvre des mesures de confinement, à compter d'avril, moins de cas de violence ont été signalés à la police comparativement à la même période en 2019 chez les Canadiens, peu importe leur âge. Des baisses plus marquées ont été observées dans les affaires impliquant des victimes de moins de 65 ans que dans les affaires impliquant des personnes âgées, même si les deux groupes suivent des tendances similaires en général. Les mesures de confinement ont peut-être eu un effet plus fort sur la réduction des activités des Canadiens plus jeunes, activités qui auraient autrement pu entraîner une victimisation avec violence.

Graphique de l'encadré 4

Variation en pourcentage du nombre de personnes âgées et de personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon le mois de déclaration et le groupe d'âge, Canada, 2019 et 2020

variation en pourcentage du nombre



Note : La variation en pourcentage reflète la différence entre un mois donné en 2020 et le même mois en 2019. Le mois de déclaration désigne la date à laquelle l'affaire a été signalée à la police, qui peut être différente de la date de l'affaire. Exclut les victimes pour lesquelles la date de déclaration a été codée comme étant inconnue. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La présentation des données mensuelles sous forme agrégée masque les différences entre les genres. Il convient de noter qu'une plus grande proportion d'hommes âgés ont été agressés chaque mois en 2020 (à l'exception du mois de décembre), comparativement aux données déclarées par la police pour 2019. Cette constatation n'a pas été observée chez les femmes âgées ni chez les hommes et les femmes plus jeunes.

Il est important de noter que la victimisation chez les personnes âgées passe souvent sous silence. En se fiant uniquement aux données déclarées par la police, on risque de ne pas saisir la véritable portée du problème. Par exemple, selon une étude menée aux États-Unis auprès de 897 résidents dans l'ensemble du pays, la violence envers les personnes âgées aurait augmenté de 84 % pendant la pandémie (Chang et Levy, 2021).

Section 4 : Homicides commis contre des personnes âgées

La recherche existante sur les homicides traite souvent de la prévalence et des corrélats de l'homicide chez les personnes plus jeunes et des cas concernant des caractéristiques choisies (p. ex. armes à feu, relations intimes et enfants). En revanche, les recherches sur les homicides chez les personnes âgées ont reçu beaucoup moins d'attention malgré la croissance rapide de cette population au cours des dernières années. D'après les données disponibles aux États-Unis, les chercheurs ont fait état d'une augmentation du taux d'homicides chez les personnes de 50 ans et plus depuis 2007 (Allen et autres, 2020; Logan et autres, 2019). Les tendances n'ont toutefois pas été analysées récemment dans le contexte

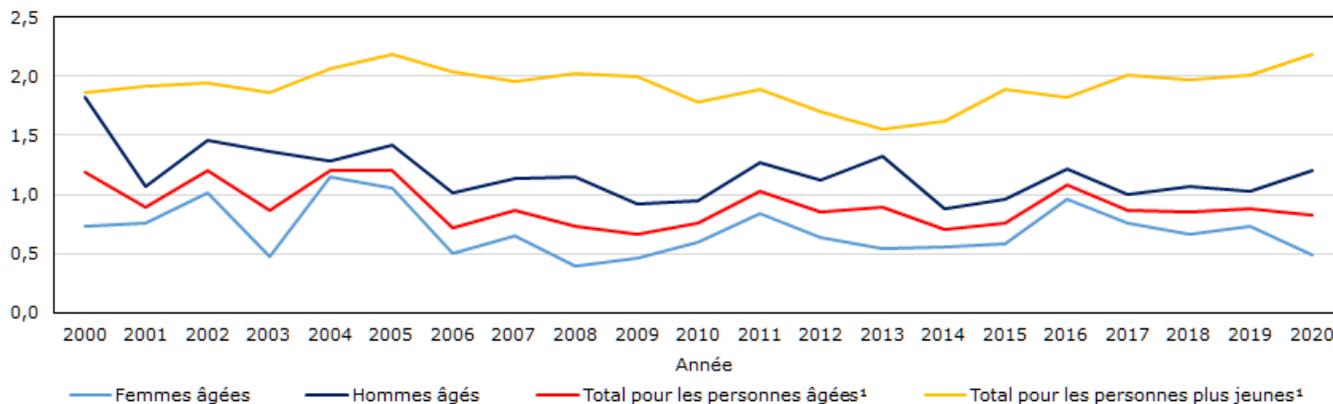
canadien. Dans la présente section, fondée sur les données regroupées déclarées par la police provenant de l'Enquête sur les homicides, on examine les caractéristiques des personnes âgées victimes d'homicide dans les affaires qui ont été résolues par la police de 2000 à 2020.

Depuis 2010, le taux d'homicides commis contre les hommes âgés augmente, tandis que le taux d'homicides commis contre les femmes âgées diminue

De 2000 à 2020, 944 personnes âgées sont décédées des suites d'un homicide au Canada, ce qui représente 7 % de toutes les victimes d'homicide pendant cette période. La grande majorité (88 %) des homicides commis contre des personnes âgées ont été résolus par la police, ce qui signifie qu'un auteur présumé a été identifié; cet aboutissement était plus fréquent dans les affaires impliquant des victimes âgées que des victimes plus jeunes (77 %). Malgré les fluctuations annuelles, au cours de cette période, le taux d'homicides contre les personnes âgées a diminué (-31 %), tandis que le taux d'homicides contre les personnes plus jeunes a augmenté (+17 %). Toutefois, le taux d'homicides commis contre les personnes âgées en 2000 était l'un des plus élevés pendant la période analysée, et les tendances changent lorsqu'une année de référence plus récente est utilisée. Par exemple, depuis 2010, le taux d'homicides contre les personnes de 65 ans et plus a augmenté (+9 %), et une tendance similaire est observée depuis 2015 (+9 %) (graphique 3). Ces hausses de taux sont attribuables aux homicides commis contre des hommes âgés, qui ont augmenté de 28 % depuis 2010. Le taux d'homicides contre les femmes âgées, en revanche, a diminué de 18 % au cours de la même période.

Graphique 3 Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes d'homicide, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 2000 à 2020

taux pour 100 000 personnes



1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

Note : Un petit nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme inconnu. Comprend les homicides résolus et ceux non résolus (c.-à-d. les homicides avec et sans auteur présumé connu).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Les deux tiers des hommes âgés victimes d'homicide ont été tués par une personne non apparentée, alors que les deux tiers des femmes âgées ont été tuées par un partenaire intime ou un membre de la famille

Parmi les victimes dont l'homicide a été résolu, les deux tiers (67 %) des hommes âgés ont été tués par une personne non apparentée, le plus souvent un ami (30 %), un étranger (20 %) ou une connaissance (17 %) (tableau 11). Cela dit, environ 1 homme âgé sur 4 (27 %) a été tué par un membre de sa famille, souvent par son propre enfant (20 %). En revanche, parmi les femmes âgées qui ont été victimes d'homicide, les deux tiers (67 %) ont été tuées par un partenaire intime (32 %) ou un membre de leur famille (35 %). Dans ces relations, l'auteur présumé était souvent le conjoint ou un enfant de la victime. Près de 1 femme âgée sur 8 (13 %) a été tuée par un étranger.

En outre, la grande majorité (84 %) des personnes âgées ont été tuées dans un lieu résidentiel, une constatation qui cadre avec les résultats obtenus par rapport aux relations entre les auteurs présumés et les victimes⁵⁴. Ce chiffre dépasse ce qui a été enregistré chez les personnes plus jeunes (59 %).

Les hommes âgés et les femmes âgées ont été le plus souvent tués par des coups portés (39 % et 32 %, respectivement) ou par des coups de couteau (33 % et 24 %, respectivement). Ces constatations contrastent avec celles observées chez les victimes plus jeunes : les hommes et les garçons étaient plus fréquemment tués par des coups de feu (39 %), et les femmes et les filles étaient le plus souvent tuées par des coups de couteau (32 %).

Résumé

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), environ 128 000 personnes âgées ont été victimes de violence — ce qui comprend les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié — au Canada en 2019. Les taux de victimisation autodéclarée étaient cinq fois plus faibles chez les personnes âgées que chez les personnes plus jeunes (20 incidents par rapport à 100 incidents pour chaque tranche de 1 000 personnes). La plupart des personnes âgées victimes de violence ont déclaré avoir été agressées physiquement, une constatation conforme aux données déclarées par la police.

Le fait qu'il y ait moins de victimes âgées que de victimes plus jeunes peut être lié à leur perception à l'égard de la sécurité. Les taux de satisfaction des personnes âgées à l'égard de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité étaient beaucoup plus élevés que chez les Canadiens plus jeunes. En outre, les personnes âgées estimaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur voisinage était moins élevé que dans les autres régions du Canada, déclaraient avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort, et considéraient que la police faisait du bon travail dans toutes les mesures du rendement.

De 2010 à 2020, les crimes violents contre les personnes âgées déclarés par la police ont augmenté de 22 %. Les taux étaient plus élevés chez les hommes âgés que chez les femmes âgées; ils étaient également plus élevés dans les territoires que dans les provinces, et dans les régions rurales provinciales que dans les régions urbaines. Toutefois, les faibles taux globaux de victimisation pourraient être un effet du sous-signallement. Il se peut que certaines personnes âgées ne signalent pas leur victimisation à la police en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée, d'une dépendance à l'égard de l'agresseur, ou d'une crainte de représailles ou d'un placement en établissement, ou parce qu'elles sont incapables de le faire en raison de déclin cognitif ou physiques.

Près des deux tiers (64 %) des crimes violents contre les personnes âgées déclarés par la police ont été commis par une personne non apparentée. La plus grande proportion d'hommes âgés ont été agressés par une personne non apparentée, plus particulièrement par une connaissance ou un étranger. Les femmes âgées ont été le plus souvent agressées par des connaissances, et des proportions égales ont été agressées par un étranger ou un partenaire intime.

Dans plus de la moitié (60 %) des affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police, l'agresseur a eu recours à la force physique ou a menacé d'y recourir; dans 19 % des affaires, une arme était présente. Un peu plus de 1 personne âgée sur 3 (35 %) a subi une blessure corporelle résultant de l'affaire.

Le taux d'homicides chez les personnes âgées a augmenté depuis 2010 (+9 %), principalement en raison des homicides commis contre des hommes âgés (+28 %). Les deux tiers (67 %) des hommes âgés qui ont été victimes d'homicide ont été tués par une personne non apparentée, alors que les deux tiers (67 %) des femmes âgées ont été tuées par un partenaire intime ou un membre de leur famille.

Description de l'enquête

Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)

Le présent article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En 2019, Statistique Canada a mené l'ESG sur la victimisation pour la septième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, en 1993, en 1999, en 2004, en 2009 et en 2014. L'objectif principal de l'ESG sur la victimisation est de mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et le sentiment de sécurité des gens au sein de leur collectivité.

La population cible était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein.

La collecte des données a eu lieu d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur et d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, l'ESG sur la victimisation a offert une option de collecte en ligne autoadministrée aux répondants dans les provinces et les capitales territoriales. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne de 15 ans et plus a été sélectionnée au sein de chaque ménage échantillonné pour répondre à l'enquête. Un suréchantillon d'Autochtones a été ajouté à l'ESG de 2019 sur la victimisation afin de permettre une analyse plus approfondie des personnes appartenant à ce groupe de population. En 2019, la taille de l'échantillon final était de 22 412 répondants.

En 2019, le taux de réponse global était de 37,6 %. Parmi les non-répondants, certains avaient refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées dans les graphiques et les tableaux. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2020, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Par souci de comparabilité, les chiffres sont présentés en fonction de l'infraction la plus grave en lien avec l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue. Exclut les victimes dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données du Programme DUC accessibles au public ont été codées à nouveau de façon à attribuer à ces victimes et à ces auteurs présumés la valeur « genre masculin » ou « genre féminin », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « genre masculin » ou « genre féminin » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes et des auteurs présumés selon le genre.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2019, l'enquête a été remaniée en profondeur dans le but d'améliorer la qualité des données et d'accroître leur pertinence.

Avant 2019, les données de l'Enquête sur les homicides étaient présentées selon le sexe des victimes. Le sexe et le genre font référence à deux concepts différents. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les chiffres de la variable « sexe » avec ceux de la variable « genre ». Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes identifiées comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées de l'Enquête sur les homicides accessibles au public ont été codées à nouveau de façon à attribuer à ces victimes la valeur « genre masculin » ou « genre féminin », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée.

Références

- ADDINGTON, Lynn A. 2012. « Who you calling old? Measuring "elderly" and what it means for homicide research », *Homicide Studies*, vol. 17, n° 2.
- ADVOCACY CENTRE FOR THE ELDERLY (ACE). 2013. *Elder abuse – Introduction*.
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2020. *Vieillesse et maladies chroniques : Profil des aînés canadiens*.
- ALLEN, Terry, et autres. 2020. « Homicide illustrated across the ages: Graphic descriptions of victim and offender age, sex, and relationship », *Journal of Aging and Health*, vol. 32, n° 3-4.
- ARRIAGADA, Paula. 2020. « L'expérience et les besoins des aidants âgés au Canada », produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- BANQUE MONDIALE. 2022. *Population âgée de 65 et plus (% du total)*.

- BOWS, Hannah. 2019. « Domestic homicide of older people (2010-15): A comparative analysis of intimate-partner homicide and parricide cases in the UK », *British Journal of Social Work*, vol. 49.
- BRIJNATH, Bianca, et autres. 2021. « A 7-year trend analysis of the types, characteristics, risk factors, and outcomes of elder abuse in community settings », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, vol. 33, n° 4.
- BURCZYCKA, Marta. 2016. « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 », « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CHANG, E-Shien, et Becca R. LEVY. 2021. « High prevalence of elder abuse during the COVID-19 pandemic: Risk and resilience factors », *American Journal of Geriatric Psychiatry*, vol. 29, n° 11.
- CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021a. « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2021b. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- DOWLING, Christopher, et autres. 2018. « Policing domestic violence: A review of the literature », *Australian Institute of Criminology*.
- EVENSON, Kelly R., et autres. 2002. « Influence of retirement on leisure-time physical activity: The Atherosclerosis Risk in Communities Study », *American Journal of Epidemiology*, vol. 155, n° 8.
- GABOR, Thomas, et John KIEDOWSKI. 2009. « Les crimes et les mauvais traitements envers les aînés : recherche bibliographique concernant surtout le Canada », gouvernement du Canada.
- GILMOUR, Heather, et Pamela L. RAMAGE-MORIN. 2020. « Isolement social et mortalité chez les personnes âgées au Canada », produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2017. *Faits sur la violence psychologique et émotionnelle envers les aînés*.
- GREVE, Werner, et autres. 2018. « Fear of crime in old age: A sample case of resilience? », *The Journals of Gerontology: Series B*, vol. 73, n° 7.
- HALE, Chris. 1996. « Fear of crime: A review of the literature », *International Review of Victimology*, vol. 4, n° 2.
- HANSLMAIER, Michael, et autres. 2018. « Vulnerability and fear of crime among elderly citizens: What role do neighbourhood and health play? », *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 33.
- HENDERSON, Charles R., et autres. 2021. « Elder maltreatment in Europe and the United States: A transnational analysis of prevalence rates and regional factors », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, vol. 33, n° 4.
- HENNING, Georg, et autres. 2020. « Towards an active and happy retirement? Changes in leisure activity and depressive symptoms during the retirement transition », *Aging & Mental Health*, vol. 25, n° 4.
- INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ. 2021. *Démence à domicile et en soins communautaires*.
- LACHS, Mark S., et autres. 2016. « The prevalence of resident-to-resident elder mistreatment in nursing homes », *Annals of Internal Medicine*, vol. 165.
- LEE, Yura, et autres. 2020. « Life transitions and leisure activity engagement among older Americans: Findings from a national longitudinal study », *Aging & Society*, vol. 40.
- LOGAN, Joseph E., et autres. 2019. « Nonfatal assaults and homicides among adults aged ≥ 60 Years—United States, 2002-2016 », *CDC Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 68, n° 13.
- MACDONALD, Lynn. 2018. « The mistreatment of older Canadians: Findings from the 2015 national prevalence study », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, vol. 30, n° 3.
- MARROCCO, Frank N., et autres. 2021. *Commission ontarienne d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée*.
- MICHALSKI, Camilla A., et autres. 2020. « Relationship between sense of community belonging and self-rated health across life stages », *SSM—Population Health*, vol. 12.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. 2019. *Précis des faits : Agression sexuelle*.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. 2015. *Définitions juridiques de la négligence et des mauvais traitements envers les aînés*.
- MISZKURKA, Malgorzata, et autres. 2016. « Correlates of partner and family violence among older Canadians: A life-course approach », *Health Promotion and Chronic Disease Prevention in Canada*, vol. 36, n° 3.

- MOREAU, Greg. 2021. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MOREAU, Greg, et autres. 2020. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- NATIONS UNIES. 2020. *Note de synthèse: Les conséquences de la COVID-19 sur les personnes âgées*.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2021. *Maltraitance des personnes âgées*.
- PILLEMER, Karl, et autres. 2016. « Elder abuse: Global situation, risk factors, and prevention strategies », *The Gerontologist*, vol. 56, n° S2.
- POLICASTRO, Christina, et Mary A. FINN. 2017. « Coercive control and physical violence in older adults: Analysis using data from the National Elder Mistreatment Study », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 32, n° 3.
- PRESTON, Joanne, et Judith WAHL. 2002. « Abuse education, prevention and response: A community training manual for those who want to address the issue of the abuse of older adults in their community », *Advocacy Centre for the Elderly*.
- PUXTY, John, et autres. 2019. *Rapport sur les besoins en logement des aînés*, Emploi et Développement social Canada.
- ROGER, Kerstin, et autres. 2021. « Under reporting of abuse of older adults in the Canadian prairie provinces », *Sage Open*.
- ROSAY, Andre B., et Carrie F. MULFORD. 2017. « Prevalence estimates and correlates of elder abuse in the United States: The National Intimate Partner Sexual Violence Survey », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, vol. 29, n° 1.
- ROYAL COMMISSION. 2020. « Experimental estimates of the prevalence of elder abuse in Australian aged care facilities », *Research Paper*.
- SAVAGE, Laura. 2021. « Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- SHEPPARD, Christine L., et autres. 2021. « Perceptions of risk: Perspectives on crime and safety in public housing of older adults », *The Gerontologist*.
- SRUGO, Sebastian A., et autres. 2020. « Aperçu — Conditions de logement et état de santé des aînés d'après l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2018 », *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*, vol. 40, n° 1.
- STATISTIQUE CANADA. 2022. « Portrait générationnel de la population vieillissante du Canada selon le Recensement de 2021 », *Recensement en bref*, produit n° 98-200-X au catalogue, numéro 2021003.
- STATISTIQUE CANADA. 2021. Tableau 17-10-0005-01 Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe.
- STATISTIQUE CANADA. 2019a. « Projections démographiques pour le Canada (2018 à 2068), les provinces et les territoires (2018 à 2043) », produit n° 91-520-X au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2019b. Tableau 17-10-0057-01 Population projetée, selon le scénario de projection, l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet (x 1 000).
- WALSH, Christine A., et autres. 2011. « Elder abuse and oppression: Voices of marginalized elders », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, vol. 23.
- WEISSBERGER, Gali H., et autres. 2020. « Elder abuse characteristics based on calls to the National Center on Elder Abuse resource line », *Journal of Applied Gerontology*, vol. 39, n° 10.
- XU, Dongjuan, et Julia A.R. DREW. 2018. « What doesn't kill you doesn't make you stronger: The long-term consequences of nonfatal injury for older adults », *The Gerontologist*, vol. 58, n° 4.
- YIN, Peter P. 1980. « Fear of crime among the elderly: Some issues and suggestions », *Social Problems*, vol. 27, n° 4.
- YON, Yongjie, et autres. 2018. « The prevalence of elder abuse in institutional settings: A systematic review and meta-analysis », *European Journal of Public Health*, vol. 29, n° 1.
- YON, Yongjie, et autres. 2017. « Elder abuse prevalence in community settings: A systematic review and meta-analysis », *Lancet Global Health*, vol. 5.
- YUNUS, Raudah M., et autres. 2019. « Consequences of elder abuse and neglect: A systematic review of observational studies », *Trauma, Violence, & Abuse*, vol. 20, n° 2.

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. Le Centre de démographie de Statistique Canada produit plusieurs projections de population fondées sur des hypothèses variables concernant les tendances antérieures en matière de fécondité, de mortalité, d'immigration et d'émigration (Statistique Canada, 2019b). Pour tenir compte de la volatilité de telles projections, on calcule les scénarios de croissance faible, moyenne et forte. Le scénario de croissance forte, par exemple, suppose des taux élevés de fécondité, une faible mortalité, une forte immigration et une faible émigration.

2. La proportion de personnes âgées vivant au Canada est semblable à celle des autres pays développés, bien qu'avec de légères variations (p. ex. 1 % de plus qu'aux États-Unis, 3 % de moins que la moyenne des pays de l'Union européenne), mais elle est beaucoup plus élevée que la proportion observée dans les pays à faible revenu (Banque mondiale, 2022). Par conséquent, le risque de violence envers les personnes âgées n'est pas un phénomène propre au Canada, mais plutôt un problème auquel d'autres pays développés sont probablement confrontés.

3. Dans le présent article de *Juristat*, on emploie le terme « personne âgée » plutôt que son équivalent couramment utilisé, « aîné », parce que ce dernier terme a une signification unique pour les peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) et certaines communautés confessionnelles. Il peut être perçu négativement par certains adultes âgés pour qui le terme « aîné » laisse entendre un manque de capacité ou une incapacité à prendre soin de soi-même (Preston et Wahl, 2002).

4. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une personne peut ne pas signaler la violence entre partenaires intimes à la police, y compris, sans toutefois s'y limiter, la crainte de représailles, la dépendance à l'égard de l'agresseur, la honte ou l'embarras, des questions liées à la protection de la vie privée ou le désir de protéger l'agresseur (Dowling et autres, 2018; Roger et autres, 2021). De plus, de nombreux Canadiens qui subissent ce type de violence peuvent avoir la perception qu'il s'agit d'une affaire personnelle non criminelle qui n'est pas assez grave pour être signalée (Burczycka, 2016; Cotter, 2021b). Les victimes de violence sexuelle peuvent choisir de ne pas signaler leur agression pour des raisons semblables, surtout si elles connaissent l'agresseur, mais aussi par crainte de ne pas être crues (Ministère de la Justice, 2019). En outre, le sous-signalage peut être plus fréquent chez certains groupes démographiques, par exemple les Autochtones et d'autres minorités visibles, en raison de facteurs comme les obstacles culturels, économiques ou linguistiques, l'isolement, la méfiance à l'égard des autorités et le statut d'immigrant (Roger et autres, 2021; Walsh et autres, 2011).

5. En ce qui concerne les données de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), toutes les différences sont statistiquement significatives ($p < 0,05$), sauf indication contraire. Pour des raisons de lisibilité, les données autodéclarées dans le texte ont été arrondies à moins qu'elles ne soient petites (c.-à-d. moins de 10 pour 1 000 personnes ou moins de 10 %). Dans de tels cas, une décimale est indiquée pour ce nombre.

6. Le taux de victimisation avec violence était considérablement plus faible chez les personnes âgées que chez les personnes des groupes plus jeunes (c.-à-d. les personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans).

7. Le terme « minorité visible » désigne les personnes appartenant à un groupe de minorités visibles tel que défini par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, le groupe auquel appartient la personne. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit ainsi les membres des minorités visibles : « Font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais.

8. Les données ne sont pas indiquées. Le taux de victimisation avec violence chez les femmes âgées et les hommes âgés appartenant à des minorités visibles est trop peu fiable pour être publié. Le taux de victimisation avec violence chez les personnes âgées autochtones est trop peu fiable pour être publié.

9. Une personne est définie comme ayant une incapacité si elle a au moins un des types d'incapacité suivants : vue, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, mémoire, santé mentale ou inconnu.

10. Les données ne sont pas indiquées.

11. Le taux de vols de fait était considérablement plus faible chez les personnes âgées que chez les personnes des groupes plus jeunes (c.-à-d. les personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans).

12. Le taux d'agressions sexuelles était considérablement plus faible chez les personnes âgées que chez les personnes des groupes plus jeunes (c.-à-d. les personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans).

13. Le taux correspondant d'agressions sexuelles chez les hommes âgés est trop peu fiable pour être publié.

14. Le taux de vols qualifiés commis contre les femmes âgées et les hommes âgés est trop peu fiable pour être publié.

15. Les données ne sont pas indiquées. Aucune différence significative n'a été observée par rapport au taux de vols qualifiés entre les personnes âgées et les personnes de 15 à 24 ans et de 45 à 64 ans.

16. Comprend les personnes qui sont actuellement mariées ou en union libre, qui ont eu des contacts avec un ex-conjoint marié ou un ex-conjoint de fait au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, ou qui ont eu un partenaire amoureux au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.
17. Les données ne sont pas indiquées.
18. La violence psychologique comprend le fait d'essayer de limiter le contact d'une personne avec la famille ou les amis; le fait de rabaisser une personne ou de la traiter de tous les noms pour qu'elle se sente mal; la jalousie; le fait de faire du mal ou de menacer de faire du mal à un être cher; le fait de faire du mal ou de menacer de faire du mal à des animaux de compagnie; l'exigence de savoir en compagnie de qui la personne se trouve ou le lieu où elle se trouve, ainsi que le fait d'endommager ou de détruire ses biens ou sa propriété.
19. L'exploitation financière comprend le fait d'interdire à une personne d'accéder au revenu du ménage et le fait de forcer une personne à céder de l'argent, des biens ou une propriété.
20. Comprend les personnes qui sont actuellement mariées ou en union libre, qui ont eu des contacts avec un ex-conjoint marié ou un ex-conjoint de fait au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, ou qui ont eu un partenaire amoureux au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.
21. Les données ne sont pas indiquées.
22. La satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité ne diffèrait pas de façon significative entre les personnes âgées dont le revenu personnel était inférieur à 30 000 \$ par année et les personnes âgées dont le revenu personnel était de 30 000 \$ et plus par année.
23. Les données ne sont pas indiquées.
24. Les données ne sont pas indiquées.
25. Les mesures de protection comprennent le changement de la routine ou des activités, ou le fait d'éviter certaines personnes ou certains endroits; l'installation de nouveaux verrous ou de nouvelles barres de sécurité; l'installation d'alarmes antivols, de détecteurs de mouvement ou d'un système de vidéosurveillance; le fait de suivre un cours d'autodéfense; l'adoption d'un chien; et le changement de résidence ou le déménagement.
26. Une plus petite proportion de personnes âgées ont déclaré avoir pris des mesures de protection au cours des 12 mois précédents, comparativement aux personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.
27. La perception de la criminalité dans le voisinage par rapport au reste du Canada ne diffèrait pas de façon significative entre les personnes âgées dont le revenu personnel était inférieur à 30 000 \$ par année et les personnes âgées dont le revenu personnel était de 30 000 \$ et plus par année.
28. La perception de la criminalité dans le voisinage au cours des cinq années précédentes ne diffèrait pas de façon significative entre les personnes âgées dont le revenu personnel était inférieur à 30 000 \$ par année et les personnes âgées dont le revenu personnel était de 30 000 \$ et plus par année.
29. Les données ne sont pas indiquées.
30. Une plus grande proportion de personnes âgées ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté plutôt fort ou très fort, comparativement aux personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.
31. Les données ne sont pas indiquées.
32. Les données ne sont pas indiquées.
33. Les proportions de personnes ayant déclaré que beaucoup de gens dans le voisinage se connaissent et que beaucoup de gens dans le voisinage s'entraident ne diffèrent pas de façon significative entre les personnes âgées dont le revenu personnel était inférieur à 30 000 \$ par année et les personnes âgées dont le revenu personnel était de 30 000 \$ et plus par année.
34. Les données ne sont pas indiquées.
35. Une plus petite proportion de personnes âgées ont déclaré la présence d'un problème social dans leur quartier, comparativement aux personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.
36. Les données ne sont pas indiquées.
37. Il n'y avait aucune différence statistiquement significative entre les personnes âgées, dans les provinces, qui vivaient en région rurale et les personnes âgées qui vivaient en région urbaine en ce qui concerne leur niveau de confiance à l'égard de la police.
38. Une plus grande proportion de personnes âgées ont déclaré avoir une grande confiance en la police, comparativement aux personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans. En revanche, une plus petite proportion de personnes âgées ont indiqué avoir peu confiance ou aucune confiance en la police, comparativement aux personnes de 15 à 24 ans, de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans.

39. Les données ne sont pas indiquées.

40. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres sur les tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

41. Les données ne sont pas indiquées. Les auteurs présumés comprennent les personnes de 12 ans et plus.

42. Les données ne sont pas indiquées.

43. Les niveaux de voies de fait correspondent aux diverses infractions prévues au *Code criminel*. Les voies de fait de niveau 1 désignent les voies de fait simples, notamment le fait de pousser une personne, de la gifler, de la frapper à coups de poing et de proférer des menaces à son endroit. Les voies de fait de niveau 2 désignent les infractions d'agressions armées et d'agressions causant des lésions corporelles, ce qui comprend le fait de porter, d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme contre une personne ou de causer des lésions corporelles à une personne, respectivement. Enfin, les voies de fait de niveau 3 correspondent aux infractions de voies de fait graves, ce qui comprend le fait d'infliger des blessures à une personne, de mutiler ou de défigurer une personne, ou de mettre sa vie en danger.

44. Comprend les maisons individuelles, les logements (p. ex. les appartements, les logements en copropriété), les logements commerciaux (p. ex. les chambres d'hôtel) et les constructions sur une propriété privée (p. ex. les abris, les garages isolés, les bateaux de pêche). Comprend également les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires et les foyers de transition.

45. La proportion restante de 1 % représente les personnes âgées qui ont été agressées à l'intérieur d'un foyer collectif ou d'un foyer de transition.

46. Cette constatation devrait être interprétée avec prudence. Il se peut que la victimisation des personnes âgées dans les établissements soit plus susceptible d'être portée à l'attention de la police — en raison des politiques institutionnelles, des obligations de déclaration ou de la capacité accrue des tiers à signaler les cas — plutôt que d'être plus courante dans ces environnements.

47. Les données ne sont pas indiquées.

48. Les données ne sont pas indiquées.

49. Les données ne sont pas indiquées. Dans cette catégorie, le taux de victimisation le plus élevé chez les personnes âgées concernait l'infraction relative aux menaces (80 pour 100 000 personnes).

50. Les données ne sont pas indiquées.

51. L'analyse urbaine et rurale exclut les données des territoires.

52. Les données ne sont pas indiquées.

53. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

54. Comprend les maisons individuelles, les logements (p. ex. les appartements, les logements en copropriété), les logements commerciaux (p. ex. les chambres d'hôtel), les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires, les constructions sur une propriété privée (p. ex. les abris, les garages isolés, les bateaux de pêche), ainsi que les foyers de transition.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Victimisation avec violence chez les personnes âgées et les personnes plus jeunes, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2019

Type de victimisation avec violence	Femmes				Hommes				Total ¹			
	nombre (en milliers)	intervalle de confiance de 95 %			nombre (en milliers)	intervalle de confiance de 95 %			nombre (en milliers)	intervalle de confiance de 95 %		
		taux	de	à		taux	de	à		taux	de	à
Personnes âgées												
Agression sexuelle	14	4,2 ^{E*}	0,9	7,4	F	F	F	F	16	2,4 ^{E*}	0,6	4,2
Vol qualifié	F	F	F	F	F	F	F	F	16	2,4 ^{E*}	0,4	4,5
Voies de fait	56	16,1 ^{E*}	7,1	25,2	41	13,8*	7,3	20,3	97	15,0*	9,1	20,9
Total	83	23,9*	13,6	34,2	45	14,9*	8,4	21,4	128	19,8*	13,2	26,3
Personnes plus jeunes[†]												
Agression sexuelle	773	62,6	40,1	85,0	142	11,4**	6,0	16,8	924	37,1	25,6	48,7
Vol qualifié	98	8,0 ^E	3,7	12,3	106	8,5 ^E	4,0	13,1	205	8,2	5,2	11,3
Voies de fait	715	57,9	44,6	71,3	620	49,8	38,7	60,9	1 351	54,3	45,6	62,9
Total	1 587	128,5	101,8	155,2	867	69,8**	55,4	84,1	2 480	99,6	84,6	114,7

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 15 à 64 ans. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 2
Victimisation chez les personnes âgées et les personnes plus jeunes au cours des cinq années précédentes, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2019

Type de victimisation au cours des cinq années précédentes	Femmes			Hommes			Total ¹		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Personnes âgées									
Violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime²									
Oui	2,3*	1,6	3,4	0,9*	0,5	1,4	1,5*	1,1	2,0
Non	94,1*	92,4	95,5	95,8*	94,6	96,8	95,0*	94,0	95,9
Ne sait pas ou non déclaré	3,6*	2,5	5,0	3,3	2,4	4,5	3,5	2,8	4,4
Violence psychologique ou exploitation financière de la part d'un partenaire intime²									
Oui	7,2*	5,8	8,9	7,0*	5,7	8,7	7,1*	6,1	8,2
Non	89,4*	87,3	91,2	89,9*	88,0	91,5	89,6*	88,2	90,8
Violence psychologique de la part d'un parent, d'un ami ou d'un soignant									
Oui	1,7*	1,2	2,4	1,4*	0,9	2,1	1,5*	1,2	2,0
Non	97,7*	96,9	98,3	97,9*	97,0	98,6	97,8*	97,2	98,3
Exploitation financière de la part d'un parent, d'un ami ou d'un soignant									
Oui	0,6*	0,4	1,0	0,7	0,4	1,2	0,7	0,5	1,0
Non	98,6	98,0	99,0	98,5	97,7	99,0	98,5	98,1	98,9
Personnes plus jeunes[†]									
Violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime²									
Oui	7,6	6,6	8,8	6,2	5,1	7,4	6,9	6,1	7,7
Non	90,4	89,1	91,5	90,7	89,3	92,0	90,5	89,6	91,4
Ne sait pas ou non déclaré	2,0	1,5	2,6	3,1**	2,4	4,1	2,6	2,1	3,1
Violence psychologique ou exploitation financière de la part d'un partenaire intime²									
Oui	18,9	17,5	20,5	18,7	17,1	20,4	18,8	17,7	19,9
Non	79,2	77,6	80,7	78,4	76,6	80,1	78,8	77,7	79,9
Violence psychologique de la part d'un parent, d'un ami ou d'un soignant									
Oui	4,0	3,3	5,0	2,6**	2,1	3,3	3,3	2,9	3,9
Non	95,6	94,6	96,3	96,9**	96,2	97,5	96,2	95,6	96,7
Exploitation financière de la part d'un parent, d'un ami ou d'un soignant									
Oui	1,4	1,0	1,8	0,6**	0,4	0,9	1,0	0,8	1,3
Non	98,3	97,7	98,7	99,0**	98,6	99,2	98,6	98,3	98,8

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

2. Comprend les personnes qui sont actuellement mariées ou en union libre, qui ont eu des contacts avec un ex-conjoint marié ou un ex-conjoint de fait au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, ou qui ont eu un partenaire amoureux au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 15 à 64 ans. Les réponses manquantes ou non déclarées sont incluses dans le calcul des pourcentages, mais ne sont pas indiquées, à moins qu'elles représentent plus de 5 % de la population. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 3

Perceptions des personnes âgées et des personnes plus jeunes à l'égard de l'appartenance à la communauté, de la criminalité dans le voisinage et du sentiment de sécurité, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2019

Perceptions à l'égard de l'appartenance à la communauté, de la criminalité dans le voisinage et du sentiment de sécurité	Femmes			Hommes			Total ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Personnes âgées									
Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité									
Très satisfait ou plutôt satisfait	79,2*	77,1	81,1	85,9***	84,1	87,6	82,3*	80,9	83,6
Très insatisfait ou plutôt insatisfait	3,3*	2,6	4,2	3,1	2,4	4,1	3,2*	2,7	3,8
Ni satisfait ni insatisfait, ou sans opinion	17,0*	15,2	19,0	10,9***	9,4	12,5	14,2*	13,0	15,5
Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'on marche seul dans le quartier après la tombée de la nuit²									
Tout à fait en sécurité ou assez en sécurité	87,3*	85,2	89,1	92,9**	91,4	94,2	90,3*	89,1	91,3
Pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité	12,3*	10,6	14,4	6,8**	5,6	8,3	9,4*	8,3	10,5
Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'on utilise les transports en commun seul après la tombée de la nuit³									
Très inquiet ou plutôt inquiet	55,8	50,4	61,0	34,0**	29,1	39,2	45,4	41,8	49,0
Pas du tout inquiet	43,2	37,9	48,5	65,5**	60,2	70,5	53,8	50,1	57,4
Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'on est seul chez soi le soir ou pendant la nuit⁴									
Très inquiet ou plutôt inquiet	19,8*	17,7	22,1	10,5**	8,9	12,3	15,4*	14,1	16,8
Pas du tout inquiet	79,9*	77,6	82,0	89,4**	87,6	91,0	84,4*	83,0	85,7
A pris des mesures au cours des 12 derniers mois pour se protéger ou pour protéger ses biens contre des actes criminels									
Oui	12,6*	10,8	14,6	12,8*	11,2	14,5	12,7*	11,5	14,0
Non	87,2*	85,2	89,0	87,0*	85,3	88,6	87,1*	85,8	88,3
Comparativement aux autres régions du Canada, le nombre d'actes criminels commis dans le voisinage est...									
Plus élevé	2,7*	2,0	3,6	3,3	2,3	4,6	3,0*	2,4	3,7
À peu près le même	19,9*	17,9	22,0	17,5*	15,6	19,5	18,8*	17,4	20,3
Moins élevé	75,8*	73,6	77,9	78,3*	76,1	80,4	76,9*	75,3	78,4
Au cours des cinq dernières années, le nombre d'actes criminels commis dans le voisinage...⁵									
A augmenté	14,1*	12,5	15,8	11,0***	9,5	12,6	12,7*	11,6	13,8
A diminué	5,3	4,2	6,9	5,6*	4,4	7,1	5,5*	4,6	6,5
Est demeuré à peu près le même	79,2*	77,1	81,2	82,3***	80,2	84,2	80,6*	79,2	82,0
Sentiment d'appartenance à la communauté									
Plutôt fort ou très fort	71,9*	69,4	74,2	72,9*	70,4	75,3	72,3*	70,6	74,0
Plutôt faible ou très faible	15,8*	14,0	17,8	16,1*	14,2	18,2	15,9*	14,6	17,3
Aucune opinion	11,9*	10,3	13,7	10,5*	9,0	12,3	11,3*	10,2	12,6
Beaucoup de gens dans le voisinage...									
Se connaissent	45,0*	42,5	47,5	46,1*	43,4	48,8	45,5*	43,7	47,4
S'entraident	84,4*	82,3	86,3	84,0	81,8	85,9	84,1*	82,6	85,5
Un problème social dans le voisinage									
Oui ⁶	42,3*	39,8	44,9	41,2*	38,5	43,9	41,8*	40,0	43,6
Non	57,0*	54,5	59,6	58,5*	55,7	61,2	57,7*	55,9	59,5
Personnes plus jeunes[†]									
Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité									
Très satisfait ou plutôt satisfait	72,8	71,1	74,3	80,4**	78,8	81,9	76,6	75,4	77,7
Très insatisfait ou plutôt insatisfait	4,5	3,8	5,3	3,7	3,0	4,7	4,1	3,6	4,7
Ni satisfait ni insatisfait, ou sans opinion	22,6	21,1	24,2	15,6**	14,2	17,0	19,1	18,1	20,2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Perceptions des personnes âgées et des personnes plus jeunes à l'égard de l'appartenance à la communauté, de la criminalité dans le voisinage et du sentiment de sécurité, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2019

Perceptions à l'égard de l'appartenance à la communauté, de la criminalité dans le voisinage et du sentiment de sécurité	Femmes			Hommes			Total ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Personnes plus jeunes[†]									
Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'on marche seul dans le quartier après la tombée de la nuit²									
Tout à fait en sécurité ou assez en sécurité	81,5	79,8	83,0	92,1**	91,1	93,1	87,0	86,0	87,9
Pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité	18,4	16,8	20,0	7,7**	6,8	8,8	12,9	11,9	13,8
Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'on utilise les transports en commun seul après la tombée de la nuit³									
Très inquiet ou plutôt inquiet	60,6	58,0	63,1	34,6**	31,9	37,3	47,2	45,3	49,1
Pas du tout inquiet	39,0	36,5	41,6	65,3**	62,5	67,9	52,5	50,6	54,5
Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'on est seul chez soi le soir ou pendant la nuit⁴									
Très inquiet ou plutôt inquiet	25,0	23,4	26,7	12,3**	11,1	13,7	18,6	17,6	19,6
Pas du tout inquiet	74,9	73,2	76,5	87,5**	86,1	88,8	81,3	80,2	82,3
A pris des mesures au cours des 12 derniers mois pour se protéger ou pour protéger ses biens contre des actes criminels									
Oui	25,5	23,9	27,2	20,4**	19,0	21,9	22,9	21,8	24,1
Non	74,4	72,7	76,1	79,5**	78,0	80,9	77,0	75,8	78,1
Comparativement aux autres régions du Canada, le nombre d'actes criminels commis dans le voisinage est...									
Plus élevé	5,2	4,5	6,1	4,5	3,8	5,3	4,9	4,3	5,5
À peu près le même	25,7	24,0	27,5	23,6	22,0	25,3	24,7	23,5	25,9
Moins élevé	68,4	66,6	70,1	71,1**	69,3	72,8	69,7	68,4	70,9
Au cours des cinq dernières années, le nombre d'actes criminels commis dans le voisinage...⁵									
A augmenté	22,8	21,3	24,4	19,0**	17,6	20,5	20,9	19,8	21,9
A diminué	5,4	4,5	6,4	8,1**	6,9	9,4	6,7	6,0	7,5
Est demeuré à peu près le même	71,0	69,3	72,7	72,3	70,5	74,0	71,7	70,5	72,8
Sentiment d'appartenance à la communauté									
Plutôt fort ou très fort	59,3	57,4	61,2	57,3	55,4	59,1	58,2	56,8	59,5
Plutôt faible ou très faible	26,4	24,8	28,1	27,2	25,5	29,0	26,8	25,6	28,1
Aucune opinion	14,2	12,8	15,6	15,3	13,9	16,8	14,8	13,8	15,8
Beaucoup de gens dans le voisinage...									
Se connaissent	31,2	29,6	32,8	30,3	28,7	32,0	30,8	29,6	31,9
S'entraident	80,5	79,0	82,0	81,5	80,0	82,9	80,9	79,9	81,9
Un problème social dans le voisinage									
Oui ⁶	62,2	60,4	64,0	57,9**	56,1	59,7	60,1	58,8	61,3
Non	37,7	35,8	39,5	41,9**	40,1	43,7	39,8	38,5	41,0

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

2. Exclut les personnes qui ne marchent pas seules.

3. Exclut les personnes qui n'utilisent pas les transports en commun.

4. Exclut les personnes qui ne sont jamais seules.

5. Exclut les personnes qui venaient tout juste de s'établir dans la région ou qui n'avaient pas vécu dans le quartier assez longtemps.

6. Comprend les personnes qui ont identifié n'importe laquelle des catégories connexes comme un problème de petite, de moyenne ou de grande envergure dans le voisinage.

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 15 à 64 ans. Les réponses manquantes ou non déclarées sont incluses dans le calcul des pourcentages, mais ne sont pas indiquées, à moins qu'elles représentent plus de 5 % de la population. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 4
Perceptions des personnes âgées et des personnes plus jeunes à l'égard de la police, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2019

	Femmes			Hommes			Total ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
Perceptions à l'égard de la police	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Personnes âgées									
Mesure du rendement des services de police									
Faire respecter la loi									
Les services de police locaux font du bon travail	52,8*	50,4	55,3	50,3*	47,5	53,0	51,6*	49,7	53,5
Les services de police locaux font un travail passable	27,4*	25,2	29,7	32,7**	30,3	35,3	29,9*	28,2	31,7
Les services de police locaux font du mauvais travail	3,2*	2,5	4,1	4,8***	3,8	6,2	4,0*	3,4	4,7
Ne sait pas	16,4	14,6	18,4	12,1**	10,4	14,1	14,4	13,1	15,8
Répondre rapidement aux appels									
Les services de police locaux font du bon travail	44,8*	42,4	47,2	43,9*	41,2	46,7	44,4*	42,6	46,3
Les services de police locaux font un travail passable	21,7*	19,9	23,7	26,3**	24,1	28,7	23,8*	22,3	25,3
Les services de police locaux font du mauvais travail	4,1*	3,2	5,1	5,9***	4,8	7,2	5,0*	4,2	5,8
Ne sait pas	29,3	27,1	31,5	23,8**	21,6	26,2	26,7	25,2	28,3
Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion									
Les services de police locaux font du bon travail	56,6*	54,2	59,1	55,1*	52,4	57,8	55,9*	54,1	57,7
Les services de police locaux font un travail passable	17,1*	15,2	19,1	22,0***	20,0	24,2	19,3*	18,0	20,7
Les services de police locaux font du mauvais travail	2,3*	1,7	3,3	4,2***	3,2	5,5	3,2*	2,6	4,0
Ne sait pas	23,8	21,6	26,1	18,7**	16,7	20,9	21,4*	19,9	23,0
Informar le public sur les façons de prévenir les actes criminels									
Les services de police locaux font du bon travail	46,2*	43,6	48,8	44,8*	42,1	47,4	45,6*	43,8	47,5
Les services de police locaux font un travail passable	25,3*	23,1	27,6	27,6*	25,2	30,1	26,3*	24,7	28,0
Les services de police locaux font du mauvais travail	4,2*	3,4	5,2	6,5***	5,3	8,0	5,3*	4,5	6,2
Ne sait pas	24,1	21,9	26,4	20,8**	18,7	23,0	22,5	21,0	24,1
Assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage									
Les services de police locaux font du bon travail	48,9*	46,4	51,3	50,2*	47,5	52,9	49,5*	47,7	51,4
Les services de police locaux font un travail passable	28,4*	26,2	30,7	29,3*	27,1	31,7	28,8*	27,2	30,4
Les services de police locaux font du mauvais travail	2,7*	2,1	3,5	4,6***	3,7	5,8	3,6*	3,0	4,3
Ne sait pas	19,9	17,9	22,0	15,7**	13,7	17,8	17,9	16,4	19,4
Traiter les personnes équitablement									
Les services de police locaux font du bon travail	45,4*	43,0	47,9	49,0*	46,3	51,6	47,2*	45,3	49,0
Les services de police locaux font un travail passable	23,3*	21,2	25,4	25,6	23,5	27,9	24,3*	22,8	25,8
Les services de police locaux font du mauvais travail	3,7*	2,9	4,7	5,4***	4,3	6,9	4,5*	3,8	5,4
Ne sait pas	27,4	25,2	29,7	20,0**	17,9	22,2	23,9	22,4	25,5
Confiance en la police									
Une grande confiance	50,4*	47,8	53,0	49,2*	46,6	51,9	49,9*	48,0	51,8
Une certaine confiance	44,4*	41,8	47,0	44,5*	41,9	47,2	44,4*	42,5	46,3
Très peu confiance ou aucune confiance	4,6*	3,6	5,9	5,6*	4,5	6,9	5,1*	4,3	6,0
Personnes plus jeunes[†]									
Mesure du rendement des services de police									
Faire respecter la loi									
Les services de police locaux font du bon travail	44,8	42,9	46,7	45,1	43,2	47,1	44,9	43,6	46,3
Les services de police locaux font un travail passable	33,6	31,8	35,4	35,1	33,3	37,0	34,4	33,1	35,6
Les services de police locaux font du mauvais travail	4,5	3,9	5,3	6,7**	5,8	7,7	5,7	5,1	6,3
Ne sait pas	17,0	15,6	18,5	12,8**	11,4	14,3	14,9	13,9	15,9
Répondre rapidement aux appels									
Les services de police locaux font du bon travail	37,3	35,6	39,1	40,2**	38,3	42,1	38,7	37,4	40,0
Les services de police locaux font un travail passable	26,8	25,3	28,3	26,4	24,9	27,9	26,6	25,5	27,6
Les services de police locaux font du mauvais travail	6,8	6,0	7,7	9,0**	8,0	10,1	7,9	7,3	8,6
Ne sait pas	29,1	27,3	30,9	24,1**	22,4	25,9	26,6	25,4	27,9

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Perceptions des personnes âgées et des personnes plus jeunes à l'égard de la police, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2019

	Femmes			Hommes			Total ¹		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Perceptions à l'égard de la police									
Personnes plus jeunes[†]									
Mesure du rendement des services de police									
Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion									
Les services de police locaux font du bon travail	46,4	44,6	48,3	48,4	46,4	50,4	47,3	46,0	48,7
Les services de police locaux font un travail passable	25,0	23,4	26,7	26,3	24,7	28,0	25,8	24,6	27,0
Les services de police locaux font du mauvais travail	6,9	6,0	8,0	7,5	6,5	8,6	7,3	6,6	8,0
Ne sait pas	21,5	19,9	23,1	17,5**	16,0	19,1	19,4	18,4	20,5
Informier le public sur les façons de prévenir les actes criminels									
Les services de police locaux font du bon travail	34,8	32,9	36,7	35,3	33,5	37,1	35,0	33,7	36,3
Les services de police locaux font un travail passable	31,7	29,9	33,5	32,4	30,6	34,1	32,0	30,8	33,2
Les services de police locaux font du mauvais travail	10,8	9,7	12,0	12,2	11,0	13,5	11,5	10,7	12,4
Ne sait pas	22,6	21,0	24,2	19,9**	18,4	21,6	21,4	20,2	22,5
Assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage									
Les services de police locaux font du bon travail	42,1	40,3	44,0	44,3	42,3	46,3	43,2	41,9	44,5
Les services de police locaux font un travail passable	33,3	31,6	35,0	33,8	32,0	35,6	33,5	32,3	34,7
Les services de police locaux font du mauvais travail	5,7	4,9	6,6	6,3	5,5	7,3	6,1	5,5	6,7
Ne sait pas	18,7	17,2	20,3	15,3**	13,8	16,9	17,1	16,0	18,2
Traiter les personnes équitablement									
Les services de police locaux font du bon travail	38,5	36,6	40,4	42,1**	40,2	44,0	40,2	39,0	41,5
Les services de police locaux font un travail passable	26,5	24,9	28,2	27,3	25,7	29,0	27,0	25,8	28,2
Les services de police locaux font du mauvais travail	8,5	7,5	9,7	8,8	7,8	10,0	8,7	8,0	9,5
Ne sait pas	26,4	24,7	28,1	21,5**	19,9	23,2	23,9	22,7	25,1
Confiance en la police									
Une grande confiance	39,3	37,5	41,2	38,4	36,4	40,4	38,8	37,5	40,2
Une certaine confiance	50,7	48,7	52,6	49,8	47,9	51,8	50,2	48,9	51,6
Très peu confiance ou aucune confiance	9,6	8,6	10,8	11,4**	10,2	12,7	10,6	9,8	11,4

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 15 à 64 ans. Les réponses manquantes ou non déclarées sont incluses dans le calcul des pourcentages, mais ne sont pas indiquées, à moins qu'elles représentent plus de 5 % de la population. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 5
Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 2010 à 2020

Année	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2010	4 138	156	4 553	216	8 717	183	200 034	1 395	186 340	1 278	387 280	1 339
2011	4 060	149	4 633	212	8 713	177	187 633	1 301	175 899	1 200	364 240	1 252
2012	4 286	152	4 769	208	9 075	177	181 730	1 252	171 172	1 160	353 501	1 208
2013	4 343	149	4 901	205	9 269	175	170 446	1 168	155 979	1 051	327 042	1 111
2014	4 403	146	5 100	205	9 522	173	163 312	1 113	149 509	1 002	313 647	1 060
2015	4 828	156	5 448	211	10 289	181	167 224	1 136	152 974	1 022	321 029	1 082
2016	4 977	156	5 789	216	10 794	184	170 454	1 150	153 791	1 021	325 089	1 088
2017	5 562	168	6 342	228	11 941	196	179 440	1 202	157 968	1 041	338 458	1 124
2018	5 927	174	6 788	235	12 741	202	187 925	1 247	162 410	1 059	351 076	1 155
2019	6 982	197	7 882	262	14 885	227	204 639	1 347	178 377	1 152	383 443	1 250
2020	6 713	183	8 430	270	15 157	223	201 579	1 320	172 560	1 108	374 762	1 215
Variation du taux en pourcentage												
	pourcentage											
2010 à 2020	...	18	...	25	...	22	...	-5	...	-13	...	-9
2015 à 2020	...	18	...	28	...	23	...	16	...	8	...	12

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 6
Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon le lien de l'auteur présumé avec la victime et le genre de la victime, Canada, 2020

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Partenaire intime	1 086	16	577	7	1 665	11	86 652	42	23 291	13	110 066	29
Conjoint ²	937	14	453	5	1 390	9	48 175	24	13 710	8	61 928	16
Partenaire intime autre qu'un conjoint ³	118	2	76	1	194	1	29 553	14	6 834	4	36 405	10
Autre partenaire intime ⁴	31	0 ^s	48	1	81	1	8 924	4	2 747	2	11 733	3
Membre de la famille autre que le conjoint	2 009	30	1 826	22	3 839	25	32 693	16	23 624	14	56 415	15
Parent ⁵	360	5	334	4	695	5	11 393	6	8 619	5	20 048	5
Enfant ⁶	889	13	888	10	1 778	12	5 698	3	3 182	2	8 887	2
Frère ou sœur ⁷	317	5	209	2	527	3	6 482	3	5 059	3	11 559	3
Autre membre de la famille ⁸	443	7	395	5	839	6	9 120	4	6 764	4	15 921	4
Personne non apparentée	3 665	54	6 073	72	9 747	64	84 768	42	127 319	73	212 492	56
Ami ⁹	302	4	517	6	820	5	10 530	5	10 297	6	20 857	6
Connaissance ¹⁰	1 817	27	2 444	29	4 265	28	34 393	17	40 104	23	74 593	20
Symbole d'autorité ¹¹	196	3	159	2	355	2	5 717	3	9 936	6	15 750	4
Autre personne ¹²	240	4	460	5	700	5	5 785	3	8 572	5	14 365	4
Étranger	1 110	16	2 493	29	3 607	24	28 343	14	58 410	34	86 927	23
Lien inconnu	0	...	9	...	9	...	94	...	241	...	340	...
Total	6 760	100	8 485	100	15 260	100	204 207	100	174 475	100	379 313	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Comprend les conjoints mariés et les conjoints de fait, les ex-conjoints mariés et les ex-conjoints de fait, ainsi que les partenaires amoureux et les ex-partenaires amoureux (c.-à-d. les amis intimes) des victimes de 15 ans et plus, qui vivaient avec la victime au moment de l'affaire.

3. Comprend les partenaires amoureux et les ex-partenaires amoureux (c.-à-d. les amis intimes) des victimes de 15 ans et plus, qui ne vivaient pas avec la victime au moment de l'affaire. Comprend les partenaires amoureux et les ex-partenaires amoureux des victimes de 12 à 14 ans, peu importe avec qui ils vivaient au moment de l'affaire.

4. Comprend les autres partenaires intimes (p. ex. les relations sans lendemain), ainsi que les partenaires amoureux et les ex-partenaires amoureux (c.-à-d. les amis intimes) des victimes de 15 ans et plus, pour lesquels on ignore s'ils vivaient avec la victime au moment de l'affaire. Comprend les autres partenaires intimes des victimes de 12 à 14 ans.

5. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

6. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-enfants et les enfants en famille d'accueil. Comprend les victimes de 18 ans et plus.

7. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

8. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les nièces et neveux, et les membres d'une belle-famille).

9. Comprend les colocataires.

10. Comprend les voisins.

11. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin).

12. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et des relations criminelles (les relations avec la victime sont fondées sur des activités illégales, comme celles liées aux drogues et à la prostitution).

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 7

Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon le type d'infraction, le lieu de l'affaire et le genre de la victime, Canada, 2020

Type d'infraction et lieu de l'affaire	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Type d'infraction												
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ²	30	0 ⁵	63	1	93	1	384	0 ⁵	1 194	1	1 585	0 ⁵
Agression sexuelle ³	570	8	73	1	643	4	24 460	12	2 766	2	27 280	7
Voies de fait	4 206	62	5 715	67	9 935	65	117 375	57	112 013	64	229 697	61
Voies de fait graves (niveau 3)	30	0 ⁵	66	1	96	1	1 050	1	2 596	1	3 648	1
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	622	9	1 367	16	1 992	13	25 883	13	35 232	20	61 170	16
Voies de fait simples (niveau 1)	3 554	53	4 282	50	7 847	51	90 442	44	74 185	43	164 879	43
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence	1 954	29	2 634	31	4 589	30	61 988	30	58 502	34	120 751	32
Vol qualifié ⁴	239	4	463	5	702	5	4 464	2	11 202	6	15 670	4
Extorsion	58	1	104	1	162	1	1 215	1	1 772	1	2 989	1
Harcèlement criminel	303	4	242	3	545	4	10 269	5	3 275	2	13 553	4
Communications indécentes ou harcelantes	179	3	116	1	295	2	5 128	3	2 025	1	7 160	2
Menaces	1 010	15	1 548	18	2 559	17	22 563	11	25 815	15	48 451	13
Autre infraction ⁵	165	2	161	2	326	2	18 349	9	14 413	8	32 928	9
Total	6 760	100	8 485	100	15 260	100	204 207	100	174 475	100	379 313	100
Lieu de l'affaire												
Lieu résidentiel	5 461	81	5 311	63	10 780	71	146 255	73	88 225	51	234 835	63
Résidence privée ⁶	4 219	63	4 753	56	8 979	59	143 267	71	86 063	50	229 670	61
Résidence collective ⁷	1 242	18	558	7	1 801	12	2 988	1	2 162	1	5 165	1
Zone ouverte ⁸	648	10	1 793	21	2 445	16	28 843	14	46 738	27	75 721	20
Autre lieu ⁹	605	9	1 338	16	1 946	13	25 695	13	37 718	22	63 533	17
Lieu inconnu	46	...	43	...	89	...	3 414	...	1 794	...	5 224	...
Total	6 760	100	8 485	100	15 260	100	204 207	100	174 475	100	379 313	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0⁵ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et la tentative de meurtre.

3. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

4. Comprend le vol qualifié d'une arme à feu.

5. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

6. Comprend les maisons individuelles, les logements (p. ex. les appartements, les logements en copropriété), les logements commerciaux (p. ex. les chambres d'hôtel) et les constructions sur une propriété privée (p. ex. les abris, les garages isolés, les bateaux de pêche).

7. Comprend les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires et les foyers de transition.

8. Comprend les stationnements, les rues, les routes, les autoroutes et d'autres zones ouvertes (p. ex. les terrains de jeux, les parcs, les champs). Comprend également les autobus urbains et les abribus, les métros et les stations de métro, ainsi que d'autres modes de transport en commun et leurs installations connexes.

9. Comprend les propriétés commerciales et les autres immeubles abritant une société (p. ex. les banques, les bars, les restaurants, les concessionnaires automobiles, les dépanneurs, les stations d'essence), les écoles (y compris les universités et les collèges) pendant les activités supervisées et celles non supervisées, les emplacements non commerciaux (p. ex. les immeubles gouvernementaux, les centres communautaires) et d'autres emplacements (p. ex. les établissements institutionnels à vocation religieuse, les hôpitaux, les établissements correctionnels).

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lieu était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 8
Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon le type d'arme sur les lieux de l'affaire, la gravité des blessures et le genre de la victime, Canada, 2020

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et gravité des blessures	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Type d'arme sur les lieux de l'affaire												
Aucune arme ²	659	11	617	8	1 276	9	23 803	13	10 870	7	34 723	10
Menaces ³	717	11	1 002	13	1 720	12	17 168	9	17 608	11	34 820	10
Force physique	4 068	65	4 447	57	8 524	60	117 659	63	83 290	51	201 299	57
Arme	825	13	1 801	23	2 629	19	29 199	16	50 101	31	79 420	23
Arme à feu	65	1	174	2	241	2	3 201	2	6 499	4	9 712	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ⁴	177	3	477	6	654	5	7 637	4	16 432	10	24 098	7
Massue ou autre instrument contondant	128	2	361	5	489	3	3 394	2	7 138	4	10 539	3
Autre arme ⁵	455	7	789	10	1 245	9	14 967	8	20 032	12	35 071	10
Arme inconnue	491	...	618	...	1 111	...	16 378	...	12 606	...	29 051	...
Total	6 760	100	8 485	100	15 260	100	204 207	100	174 475	100	379 313	100
Gravité des blessures												
Aucune blessure corporelle ⁶	4 399	68	5 063	63	9 468	65	117 947	62	96 490	59	214 782	60
Blessures corporelles	2 053	32	3 019	37	5 075	35	72 060	38	68 402	41	140 630	40
Blessures corporelles mineures ⁷	1 940	30	2 795	35	4 738	33	69 411	37	62 151	38	131 725	37
Blessures corporelles graves ou décès ⁸	113	2	224	3	337	2	2 649	1	6 251	4	8 905	3
Gravité inconnue	308	...	403	...	717	...	14 200	...	9 583	...	23 901	...
Total	6 760	100	8 485	100	15 260	100	204 207	100	174 475	100	379 313	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.
2. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.
3. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des lésions corporelles sont possibles.
4. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les hachettes, les lames de rasoir et les flèches.
5. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, la corde, le poison et les armes non indiquées ailleurs.
6. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires commises au moyen d'une arme ou de la force physique, bien qu'aucune blessure corporelle visible n'ait été remarquée par la police.
7. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité seulement des premiers soins (p. ex. bandage, glace).
8. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement de soins de santé, ainsi que les blessures qui ont causé la mort.

Note : Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Le calcul des pourcentages exclut les affaires dans lesquelles le type d'arme sur les lieux de l'affaire et la gravité des blessures étaient inconnus, respectivement. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 9
Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon la province ou le territoire, la région urbaine ou rurale, le genre de la victime et l'année, 2010 et 2020

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ²	2010						2020					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux
Personnes âgées												
Terre-Neuve-et-Labrador	52	122	81	226	134	171	94	154	151	274	247	212
Région urbaine	22	142	29	253	52	193	44	145	58	224	104	185
Région rurale	30	110	52	213	82	159	50	162	93	317	143	238
Île-du-Prince-Édouard	9	73	20	205	29	131	24	139	32	218	57	178
Région urbaine	4	53	17	307	21	160	17	157	17	194	34	174
Région rurale	5	105	3	71	8	89	7	108	15	254	23	186
Nouvelle-Écosse	122	146	153	233	277	186	164	146	225	236	389	187
Région urbaine	51	105	77	207	130	151	77	115	115	209	192	157
Région rurale	71	205	76	267	147	233	87	191	110	272	197	229
Nouveau-Brunswick	116	196	100	208	217	202	208	248	280	382	489	311
Région urbaine	55	147	61	205	117	174	97	201	129	316	227	255
Région rurale	61	279	39	214	100	249	111	312	151	465	262	385
Québec	952	139	1 148	219	2 100	174	1 534	170	2 085	267	3 619	215
Région urbaine	796	144	901	221	1 697	177	1 250	170	1 633	266	2 883	214
Région rurale	156	119	247	211	403	162	284	169	452	268	736	219
Ontario	1 475	145	1 296	162	2 781	153	2 759	196	2 673	229	5 437	211
Région urbaine	1 319	148	1 132	165	2 460	156	2 440	196	2 338	231	4 781	212
Région rurale	156	126	164	148	321	137	319	196	335	217	656	207
Manitoba	179	192	199	277	378	229	209	180	327	329	536	249
Région urbaine	90	132	107	213	197	166	114	136	183	272	297	197
Région rurale	89	358	92	426	181	390	95	292	144	449	239	370
Saskatchewan	170	204	220	334	396	266	207	206	283	324	492	262
Région urbaine	84	174	116	337	206	250	97	158	147	297	246	222
Région rurale	86	245	104	331	190	285	110	281	136	359	246	319
Alberta	336	155	407	230	749	190	522	160	817	286	1 340	219
Région urbaine	235	139	256	193	494	163	381	144	589	262	971	199
Région rurale	101	215	151	340	255	279	141	228	228	374	369	300
Colombie-Britannique	662	185	860	281	1 522	229	909	173	1 412	306	2 322	235
Région urbaine	554	178	734	283	1 288	226	805	176	1 225	312	2 031	239
Région rurale	108	233	126	269	234	251	104	154	187	273	291	214
Total pour les provinces	4 073	154	4 484	213	8 583	181	6 630	181	8 285	266	14 928	220
Région urbaine	3 210	149	3 430	207	6 662	175	5 322	177	6 434	259	11 766	214
Région rurale	863	174	1 054	235	1 921	203	1 308	201	1 851	294	3 162	247
Total pour les territoires	65	2 139	69	2 144	134	2 141	83	1 587	145	2 446	229	2 053
Yukon	11	793	19	1 231	30	1 024	18	675	23	781	41	731
Territoires du Nord-Ouest	36	3 090	36	3 166	72	3 128	44	2 334	89	4 258	134	3 371
Nunavut	18	3 696	14	2 597	32	3 119	21	3 088	33	3 704	54	3 437
Canada	4 138	156	4 553	216	8 717	183	6 713	183	8 430	270	15 157	223
Personnes plus jeunes												
Terre-Neuve-et-Labrador	3 467	1 562	3 020	1 363	6 508	1 467	3 807	1 874	2 995	1 476	6 823	1 680
Région urbaine	1 249	1 307	1 330	1 418	2 586	1 366	1 607	1 342	1 405	1 186	3 022	1 268
Région rurale	2 218	1 755	1 690	1 322	3 922	1 543	2 200	2 639	1 590	1 884	3 801	2 266
Île-du-Prince-Édouard	857	1 425	680	1 144	1 538	1 286	755	1 183	562	880	1 325	1 038
Région urbaine	603	1 596	495	1 353	1 099	1 478	476	1 123	365	871	847	1 005
Région rurale	254	1 137	185	808	439	971	279	1 302	197	898	478	1 102
Nouvelle-Écosse	6 721	1 702	6 142	1 560	12 917	1 638	5 895	1 531	4 551	1 191	10 481	1 366
Région urbaine	4 313	1 671	4 010	1 570	8 341	1 624	3 601	1 372	2 697	1 038	6 311	1 208
Région rurale	2 408	1 760	2 132	1 543	4 576	1 664	2 294	1 869	1 854	1 518	4 170	1 703

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 9

Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon la province ou le territoire, la région urbaine ou rurale, le genre de la victime et l'année, 2010 et 2020

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ²	2010						2020					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux
Personnes plus jeunes												
Nouveau-Brunswick	4 560	1 598	4 050	1 394	8 641	1 501	5 416	1 976	4 488	1 607	9 967	1 801
Région urbaine	2 702	1 442	2 430	1 289	5 147	1 369	3 173	1 848	2 460	1 422	5 686	1 649
Région rurale	1 858	1 897	1 620	1 589	3 494	1 748	2 243	2 191	2 028	1 909	4 281	2 052
Québec	38 081	1 159	38 012	1 125	76 093	1 142	41 571	1 240	38 067	1 096	79 640	1 167
Région urbaine	31 188	1 147	31 037	1 119	62 225	1 133	34 153	1 203	31 461	1 075	65 616	1 138
Région rurale	6 893	1 217	6 975	1 154	13 868	1 185	7 418	1 446	6 606	1 207	14 024	1 323
Ontario	58 469	1 045	55 191	988	114 165	1 021	57 393	962	47 873	794	105 417	879
Région urbaine	51 989	1 027	49 928	992	102 188	1 012	50 965	933	43 243	785	94 307	860
Région rurale	6 480	1 215	5 263	956	11 977	1 105	6 428	1 284	4 630	889	11 110	1 088
Manitoba	12 538	2 474	10 340	1 993	22 923	2 235	13 927	2 519	10 953	1 928	24 912	2 222
Région urbaine	6 708	1 761	6 236	1 613	12 967	1 689	7 235	1 833	6 344	1 575	13 590	1 704
Région rurale	5 830	4 633	4 104	3 107	9 956	3 860	6 692	4 234	4 609	2 790	11 322	3 503
Saskatchewan	13 848	3 217	10 690	2 386	24 602	2 801	12 920	2 738	9 573	1 940	22 544	2 335
Région urbaine	6 334	2 334	5 579	2 003	11 934	2 170	5 163	1 643	4 369	1 339	9 540	1 489
Région rurale	7 514	4 722	5 111	3 016	12 668	3 856	7 757	4 924	5 204	3 112	13 004	4 004
Alberta	25 844	1 592	23 272	1 352	49 258	1 473	26 608	1 418	22 834	1 176	49 652	1 300
Région urbaine	17 582	1 335	16 757	1 203	34 426	1 271	19 428	1 233	17 327	1 066	36 898	1 152
Région rurale	8 262	2 696	6 515	1 982	14 832	2 335	7 180	2 392	5 507	1 738	12 754	2 067
Colombie-Britannique	30 818	1 636	31 750	1 664	62 580	1 650	27 054	1 303	26 812	1 286	53 879	1 295
Région urbaine	26 220	1 561	27 941	1 648	54 172	1 605	23 103	1 234	23 576	1 258	46 691	1 246
Région rurale	4 598	2 260	3 809	1 788	8 408	2 019	3 951	1 940	3 236	1 533	7 188	1 733
Total pour les provinces	195 203	1 366	183 147	1 261	379 225	1 316	195 346	1 284	168 708	1 087	364 640	1 186
Région urbaine	148 888	1 240	145 743	1 201	295 085	1 222	148 904	1 140	133 247	1 005	282 508	1 074
Région rurale	46 315	2 033	37 404	1 566	84 140	1 803	46 442	2 147	35 461	1 567	82 132	1 856
Total pour les territoires	4 831	9 473	3 193	5 916	8 055	7 674	6 233	11 017	3 852	6 547	10 122	8 771
Yukon	762	4 907	553	3 427	1 322	4 175	921	5 117	714	3 872	1 641	4 503
Territoires du Nord-Ouest	2 072	10 431	1 397	6 617	3 481	8 495	2 684	13 390	1 704	8 060	4 400	10 683
Nunavut	1 997	12 796	1 243	7 434	3 252	10 060	2 628	14 181	1 434	7 449	4 081	10 801
Canada	200 034	1 395	186 340	1 278	387 280	1 339	201 579	1 320	172 560	1 108	374 762	1 215

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 10
Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon la région métropolitaine de recensement et le genre de la victime, Canada, 2020

Région métropolitaine de recensement (RMR) ²	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux
St. John's	26	134	35	217	62	175	1 062	1 220	941	1 087	2 009	1 157
Halifax	56	136	68	205	124	167	2 233	1 190	1 750	938	3 989	1 066
Moncton	34	196	45	311	79	248	1 461	2 182	1 188	1 738	2 651	1 959
Saint John ³
Saguenay	26	126	48	254	74	187	791	1 255	770	1 139	1 561	1 195
Québec	195	202	209	265	404	230	3 743	1 178	3 270	990	7 015	1 082
Sherbrooke	30	121	35	171	65	143	851	1 063	669	812	1 520	936
Trois-Rivières	20	92	35	192	55	138	866	1 458	742	1 199	1 608	1 326
Montréal	719	175	937	281	1 656	222	19 892	1 121	18 641	1 025	38 533	1 072
Gatineau ⁴	58	204	66	268	124	234	1 617	1 118	1 672	1 151	3 289	1 135
Ottawa ⁵	133	136	154	191	287	161	3 454	744	3 184	687	6 644	716
Kingston	47	240	40	250	88	248	691	1 010	564	808	1 259	911
Belleville ⁶	25	187	25	226	50	205	743	1 673	454	996	1 201	1 334
Peterborough	18	109	16	119	34	113	602	1 208	409	831	1 012	1 022
Toronto ⁷	957	191	1 003	248	1 961	217	19 766	796	18 067	729	37 870	763
Hamilton ⁸	152	264	137	296	289	278	2 889	1 224	2 389	988	5 278	1 105
St. Catharines–Niagara	82	138	92	187	174	160	1 638	886	1 366	726	3 006	806
Kitchener–Cambridge–Waterloo	200	410	149	367	349	390	4 151	1 648	3 210	1 217	7 364	1 428
Brantford	80	542	53	434	133	493	875	1 488	644	1 074	1 519	1 279
Guelph	12	94	18	187	30	134	497	812	350	566	847	689
London	60	112	89	207	149	154	2 336	1 029	2 006	874	4 344	952
Windsor	56	173	61	228	117	198	1 714	1 329	1 249	925	2 965	1 123
Barrie	31	147	27	160	58	153	923	844	676	602	1 600	722
Grand Sudbury	22	121	36	244	58	176	951	1 418	728	1 055	1 679	1 234
Thunder Bay	16	111	21	171	37	138	897	1 842	717	1 421	1 614	1 628
Winnipeg	104	140	164	276	268	201	5 353	1 550	5 079	1 439	10 435	1 494
Regina	33	158	39	230	72	190	1 568	1 414	1 303	1 128	2 871	1 268
Saskatoon	29	113	60	291	91	197	1 770	1 230	1 567	1 050	3 341	1 140
Lethbridge ⁶	30	262	41	432	72	344	1 082	2 087	933	1 760	2 022	1 929
Calgary	151	145	210	233	361	185	6 456	972	6 238	918	12 733	947
Edmonton	135	124	242	262	377	187	7 438	1 191	6 608	1 023	14 063	1 107
Kelowna	34	133	56	254	90	189	1 272	1 470	1 225	1 401	2 498	1 436
Abbotsford–Mission	35	190	29	186	64	188	1 005	1 219	805	913	1 810	1 061
Vancouver	445	182	691	334	1 137	252	11 562	1 006	13 035	1 144	24 606	1 076
Victoria	65	131	100	246	165	183	1 794	1 120	1 886	1 186	3 681	1 153

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 10
Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes de violence déclarée par la police, selon la région métropolitaine de recensement et le genre de la victime, Canada, 2020

Région métropolitaine de recensement (RMR) ²	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux	#	taux
Total pour les RMR⁹	4 264	173	5 143	254	9 414	210	116 788	1 037	106 477	932	223 438	985
Total pour les régions autres que les RMR	2 496	207	3 342	301	5 846	253	87 419	2 141	67 998	1 606	155 875	1 874
Canada	6 760	184	8 485	271	15 260	224	204 207	1 330	174 475	1 115	379 313	1 224

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

7. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

8. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR).

Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins.

Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 11

Personnes âgées et personnes plus jeunes victimes d'homicide, selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, le lieu de l'affaire, la méthode principale utilisée pour causer la mort et le genre de la victime, Canada, 2000 à 2020

Lien de l'auteur présumé avec la victime, lieu de l'affaire et méthode principale utilisée pour causer la mort	Personnes âgées						Personnes plus jeunes					
	Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹		Victimes de genre féminin		Victimes de genre masculin		Total des victimes ¹	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Lien de l'auteur présumé avec la victime												
Partenaire intime	119	32	27	6	146	18	1 347	49	377	6	1 725	19
Conjoint ²	113	30	12	3	125	15	1 024	37	265	4	1 290	15
Partenaire intime autre qu'un conjoint ³	6	2	15	3	21	3	323	12	112	2	435	5
Membre de la famille autre que le conjoint	130	35	122	27	253	31	610	22	939	15	1 551	18
Enfant ⁴	82	22	89	20	172	21	175	6	185	3	360	4
Autre membre de la famille ⁵	48	13	33	7	81	10	435	16	754	12	1 191	13
Personne non apparentée	125	33	297	67	422	51	774	28	4 805	79	5 579	63
Ami ⁶	42	11	132	30	174	21	349	13	2 231	36	2 580	29
Connaissance ⁷	35	9	74	17	109	13	243	9	1 279	21	1 522	17
Étranger	48	13	88	20	136	17	180	7	1 274	21	1 454	16
Autre personne	0	0	3	0 ^s	3	0 ^s	2	0 ^s	21	0 ^s	23	0 ^s
Lien inconnu	2	...	10	...	12	...	22	...	141	...	164	...
Nombre total d'homicides résolus⁸	376	100	456	100	833	100	2 753	100	6 262	100	9 019	100
Nombre total d'homicides non résolus⁹	24	...	87	...	111	...	332	...	2 361	...	2 698	...
Nombre total d'homicides¹⁰	400	100	543	100	944	100	3 085	100	8 623	100	11 717	100
Lieu de l'affaire												
Lieu résidentiel ¹¹	359	90	433	80	793	84	2 402	78	4 493	52	6 900	59
Zone ouverte ¹²	22	6	67	12	89	9	440	14	2 815	33	3 257	28
Autre lieu ¹³	19	5	43	8	62	7	243	8	1 315	15	1 560	13
Total¹⁰	400	100	543	100	944	100	3 085	100	8 623	100	11 717	100
Méthode principale utilisée pour causer la mort												
Arme à feu	72	19	79	15	151	16	619	21	3 307	39	3 929	34
Arme pointue	94	24	176	33	270	29	939	32	2 797	33	3 737	33
Coups portés	124	32	209	39	333	36	558	19	1 639	19	2 198	19
Étranglement, suffocation ou noyade	56	14	32	6	88	10	560	19	286	3	847	7
Autre méthode ¹⁴	43	11	40	7	83	9	242	8	443	5	685	6
Méthode inconnue	11	...	7	...	19	...	167	...	151	...	321	...
Total¹⁰	400	100	543	100	944	100	3 085	100	8 623	100	11 717	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Comprend les conjoints mariés et les conjoints de fait, ainsi que les ex-conjoints mariés et les ex-conjoints de fait.

3. Comprend les partenaires amoureux et les ex-partenaires amoureux (c.-à-d. les amis intimes), ainsi que les autres partenaires intimes (p. ex. les partenaires intimes extraconjugaux, les relations sans lendemain).

4. Comprend les enfants et les beaux-enfants.

5. Comprend les parents, les beaux-parents, les frères et sœurs et les membres de la famille élargie.

6. Comprend les colocataires.

7. Comprend les autres membres du ménage, les invités temporaires, les partenaires intimes et les ex-partenaires intimes des membres de la famille, les voisins, les relations d'affaires, les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés, les relations criminelles, les partenaires de consommation de substances, les autres résidents du même établissement institutionnel que la victime et d'autres connaissances.

8. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

9. Comprend l'homicide dont l'auteur présumé était inconnu.

10. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu ou inconnu.

11. Comprend les maisons individuelles, les logements (p. ex. les appartements, les logements en copropriété), les logements commerciaux (p. ex. les chambres d'hôtel), les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires, les constructions sur une propriété privée (p. ex. les abris, les garages isolés, les bateaux de pêche), ainsi que les foyers de transition.

12. Comprend les stationnements, les rues, les routes, les autoroutes et d'autres zones ouvertes (p. ex. les terrains de jeux, les parcs, les champs), les autobus urbains et les aubains, les métros et les stations de métro, ainsi que d'autres modes de transport en commun et leurs installations connexes.

13. Comprend les propriétés commerciales et les autres immeubles abritant une société (p. ex. les banques, les bars, les restaurants, les concessionnaires automobiles, les dépanneurs, les stations d'essence), les écoles (y compris les universités et les collèges) pendant les activités supervisées et non supervisées, les emplacements non commerciaux (p. ex. les immeubles gouvernementaux, les centres communautaires, les refuges ou les foyers pour les sans-abri) et d'autres emplacements (p. ex. les établissements institutionnels à vocation religieuse, les hôpitaux, les établissements correctionnels, les chantiers de construction, les véhicules).

14. Comprend les surdoses de drogue, l'empoisonnement ou l'injection létale, l'inhalation de fumée ou les brûlures, l'exposition ou l'hypothermie, les traumatismes crâniens abusifs (auparavant appelés syndrome du bébé secoué), l'impact d'un véhicule automobile ou une collision, la négligence ou l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence et d'autres méthodes.

Note : Un petit nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. Les personnes âgées sont les personnes de 65 ans et plus, tandis que les personnes plus jeunes sont les personnes de 64 ans ou moins. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les relations inconnues, les emplacements inconnus et les méthodes inconnues, respectivement. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.